This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

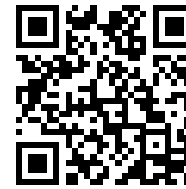

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378818

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET

BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

16me VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE RENÉ-P. COLAS, RUE ROYALE

1930

Digitized by Google

AS
162
.S45
v.16

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et opinions contenus dans leurs Mémoires.

Digitized by Google

Digitized by Google

Monsieur Eugène ANQUETIL

Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres
prononçant son Discours, en 1924, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux
lors de l'inauguration de la plaque commémorative du Millénaire
de la réunion du Bessin à la Normandie

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

sur la Bibliothèque et le Musée de Bayeux

PAR

Charles GARNIER

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

sur la Bibliothèque et le Musée de Bayeux

CHAPITRE PREMIER

Les Origines

Dans son rapport du 12 mars 1880 à la Commission administrative, M. l'abbé Laffetay, conservateur de la Bibliothèque municipale de Bayeux, dit que l'origine de cette intéressante collection remonte à l'année 1802.

« A cette époque, écrit M. Laffetay, le conservateur de la Bibliothèque de « Caen, — il se nommait M. Moysant, — fut envoyé à Bayeux pour examiner « et recueillir les livres dont on avait dépouillé les maisons religieuses à l'époque « de leur suppression. Il les divisa en quatre parties. La plus importante fut des- « tinée à la Ville de Caen ; on déposa la seconde au séminaire diocésain ; le Cha- « pître de la Cathédrale obtint la troisième ; la portion la plus faible fut aban- « donnée à la Ville de Bayeux. On la fit transporter dans l'ancien couvent des « Ursulines, (aujourd'hui Collège communal) : le reste fut vendu à l'encan ».

Le fait de la venue à Bayeux, en 1802, de François Moysant, bibliothécaire de la Ville et de l'Université de Caen, est exact ; mais la mission même dont il était chargé indique qu'il existait déjà à Bayeux un dépôt de livres assez considérable, puisqu'on jugea à propos de le partager en quatre lots, et qu'après les attributions faites à la Ville de Caen, au Séminaire, au Chapître et à la Ville de Bayeux, il en resta encore un certain nombre qui ne furent pas regardés comme valant la peine d'être conservés, et qui furent vendus aux enchères.

D'où venaient tous ces livres ?

M. Laffetay l'indique sommairement dans le passage que nous venons de citer, et les renseignements fournis par les archives de la Ville de Bayeux et par

Digitized by Google

la curieuse *Notice* de Pluquet *sur les Etablissements littéraires et scientifiques de la Ville de Bayeux* (1), permettent de contrôler et de compléter ses affirmations.

Il est d'abord important de remarquer que si, dans les premiers moments de l'effervescence populaire, les bandes, qui commirent partout de regrettables excès, se laissèrent aller au pillage et même à la destruction de collections précieuses, sous prétexte d'anéantir les derniers restes du fanatisme et de la féodalité, le gouvernement se préoccupa, dès le début de la Révolution et même aux plus mauvais jours de la Terreur, de sauvegarder autant que possible les livres et les archives présentant un intérêt littéraire et historique qui devait les mettre à l'abri des querelles de partis et des entraînements révolutionnaires.

C'est ainsi que la loi des 13-19 octobre 1790 chargea les municipalités de veiller à la conservation des bibliothèques ; que celles des 23-28 octobre et 5 novembre de la même année ordonnèrent la confection du catalogue des livres et manuscrits composant les bibliothèques des corps, maisons et communautés supprimés ; que, les 9-19 janvier 1791, injonction fut faite aux municipalités d'exécuter promptement les commissions qui avaient dû leur être adressées par les directoires de district pour la confection de ces catalogues ; que les 2-4 janvier, 8-15 février 1792, ordre fut donné de continuer les catalogues des livres provenant des maisons religieuses et autres établissements ; enfin que, le 8 août 1793, les bibliothèques des académies et sociétés diverses furent mises à la disposition des autorités.

Le 27 janvier 1794 (8 pluviose an II), un décret prescrivit l'établissement de bibliothèques publiques dans les districts. En conséquence, les membres de la Société populaire de Bayeux, — société qui en réalité gouvernait alors souverainement la Ville, son autorité étant en fait bien supérieure à celle du corps municipal qui ne faisait guère qu'obéir à ses injonctions, — furent invités par lettre du 10 avril 1794 (21 germinal an II), à envoyer des Commissaires pris parmi eux, pour se concerter avec le directoire du district sur le choix et la nomination des délégués qui devaient procéder aux inventaires et récolements en vue des catalogues prescrits.

Le 11 avril (22 germinal), un arrêté de la Société populaire désigna pour commissaires les citoyens Siméon Despeaux, Le Cousté aîné et Le Brisoys aîné, qui se présentèrent le lendemain 12 avril (23 germinal), à la séance publique du Directoire de District.

Le procès-verbal de cette séance, inscrit en tête du « *Registre des Délibérations* « *relatives aux opérations et travaux* (sic) *des membres préposés à la recherche des* « *objets d'art dans le district de Bayeux* (2) porte que le premier objet dont l'as- « semblée a cru devoir s'occuper a été de déterminer l'emplacement convenable « pour y établir la bibliothèque publique du district. La maison ci-devant dite « du *Doyenné* a paru réunir tous les avantages propres à cet établissement ; « en conséquence, il a été arrêté que l'administration de district proposera cet « emplacement comme convenable pour y établir la bibliothèque publique ; « qu'en conséquence, le Directoire en instruira le département du Calvados et

(1) Bayeux, Groult, 1834, in-8° de 31 pages.
(2) Bibliothèque de Bayeux, Manuscrits, n°s 136 et 137.

Digitized by Google

« lui enverra l'indication avec le devis estimatif de la dépense nécessaire pour « recevoir la bibliothèque et les autres objets désignés dans l'article premier de « ladite loi (1) ».

Il est assez curieux de remarquer que l'immeuble qui fut ainsi désigné pour servir de bibliothèque et de musée, est précisément celui qui, après de nombreuses vicissitudes, a été choisi de nouveau, au bout de cent-quinze ans, par délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 1909, pour la même destination.

L'emplacement une fois fixé, le Directoire de District et les délégués de la Société populaire procédèrent à la composition de la Commission ordonnée par l'article 8 du décret loi du 8 pluviose ; furent élus les citoyens Moisson, Delauney, Le Brisoys aîné et La Cauve, qui furent invités à commencer leurs travaux le plus tôt possible.

Dans la notice dont nous avons parlé (2), Pluquet cite en outre, comme membres de la Commission des Arts, Jehanne, Bouisset et Lamarre, qui n'entrèrent pas en fonctions dès la première séance, mais n'en prirent pas moins une part active aux travaux de la Commission.

Le registre des procès-verbaux rapporte, à la date du 14 avril 1794 (25 germinal an II), que Despeaux remit à la Commission les clefs de la Bibliothèque du Chapître, dans laquelle on avait réuni les différentes bibliothèques dont la garde lui était confiée, et qu'il avait « placées et rangées dans l'ordre qu'exigeaient « la qualité et les titres de chaque ouvrage. »

Il résulte de ce procès-verbal que *plusieurs dépôts de livres avaient déjà été faits*, et que Despeaux avait été chargé d'en prendre soin ; on lit en effet dans Pluquet (3), que « Simien Despréaux », — évidemment le même que Siméon Despeaux, — « grand vicaire de l'Evêque Fauchet », fut nommé bibliothécaire du district par les représentants Lindet et Oudot, en octobre 1793, mais qu'il abandonna bientôt ses fonctions.

La loi prescrivant que *chaque bibliothèque* fût *rangée et classée séparément*, la Commission décida, le 15 avril 1794 (26 germinal an II), de tenir deux séances par jour, afin d'effectuer ce classement : la première de 7 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, et la seconde de 4 heures à 7 heures du soir, excepté les jours de décadi où il n'y avait pas de séance ; il fut dit aussi qu'un officier municipal viendrait apposer les scellés sur les portes de la Bibliothèque du Chapître où étaient renfermés les livres à inventorier ; qu'il les lèverait avant chaque séance et les apposerait de nouveau après la séance terminée ; le citoyen Mutel fut désigné le 18 avril (29 germinal) pour remplir cet office.

Il convient de remarquer que le local appelé, dans le registre de la Commission des Arts, « Bibliothèque dite du Chapitre », n'est pas le bâtiment, situé dans la cour d'Arthenay, et consacré par les chanoines au dépôt de leur bibliothèque, mais bien un dépôt de livres établi depuis la confiscation des bibliothèques des divers établissements et dénommé « Bibliothèque du Chapître » parce qu'il était établi dans la grande salle du Chapître de la cathédrale ; c'est ce qui ressort

(1) Voir page 61, ci-après.
(2) Notice sur les Etablissements littéraires, etc., pages 17 et suivantes.
(3) Même ouvrage, pages 21 et suivantes.

Digitized by Google

clairement de la Notice de Pluquet (1), et surtout d'une lettre de la Commission des Arts citée par le même auteur (2).

La Commission rassembla donc tous les livres qui provenaient des couvents ; des établissements publics, des bibliothèques des prêtres déportés et des émigrés du district ; le nombre de ces livres dépassait 30.000, qui avaient été d'abord mis en tas dans la salle capitulaire et qui, de là, comme nous l'avons vu plus haut, furent transportés, au moins en partie, dans les appartements de l'ancien doyenné.

Nous disons à dessein : « au moins en partie » ; on lit en effet dans le registre de la Commission des Arts, à cette même date du 18 avril (29 germinal) que la Commission convint de désigner par la lettre A le dépôt du Doyenné, qui se composait des livres ayant appartenu à Mgr de Cheylus (Aa), au Séminaire (Ab), au Chapître (Ac), à l'Abbaye (ou plutôt au Prieuré) de Saint Vigor (Ad), au chanoine Voisvenel (Ae) et au Chanoine Chrétien (Af).

Le 24 avril (5 floréal), on commençait l'inventaire d'un autre dépôt de livres, celui des Cordeliers, que l'on désigna alors par la lettre B, et qui était situé dans l'ancien couvent des Cordeliers, sur l'emplacement actuel de la Communauté des Bénédictines.

Le lendemain 25 avril (6 floréal), on s'occupait du dépôt des Grands Chapeaux, établi dans les bâtiments de l'Ecole des Frères, fondée de 1781 à 1788 par Mgr de Cheylus, dans l'immeuble qui est maintenant occupé par l'Ecole communale de la Rue Saint-Laurent ; ce dépôt fut désigné par la lettre C.

Cette affectation des lettres A, B, C, à ces trois dépôts, nettement consignés dans les procès-verbaux des 18, 24 et 25 avril (29 germinal, 5 et 6 floréal), ne correspond pas avec la dénomination de dépôt B appliquée à « la salle où se réunissait le Chapître » par une lettre de la Commission en date du 16 frimaire an II (6 décembre 1793), citée par Fluquet (3), et qui donne de très curieux détails sur l'état pitoyable de ce dépôt :

« Le dépôt B, placé dans la salle où se réunissait le Chapître, offrit, quand « nous y entrâmes, l'image d'un vrai chaos. Les livres amoncelés pêle-mêle, « roulés, chiffonnés, jetés au hasard contre des murs humides, élevés l'un sur « l'autre à une hauteur de quinze pieds, avec l'entière dispersion des différents « volumes du même ouvrage, voilà, citoyens, ce que nous avions à débrouiller. « Le premier soin matériel à remplir était de sauver les livres du danger auquel « ils étaient exposés. Il fallut les toucher un à un et, faute de tablettes, les entasser « avec méthode, après en avoir redressé les feuilles et les couvertures. Il s'en trou- « va environ *huit toises cubes* (4), nous calculâmes que pour développer tous » ces volumes il nous eût fallu une galerie de deux cents pieds de long (5), « garnie de tablettes, et nous n'avions rien de tout cela. On peut se figurer la « peine infinie qu'à dû nous causer le triage et le raccordement des

(1) Notice sur les Etablissements, etc., page 9.
(2) Même ouvrage, page 18.
(3) Notice sur les Etablissements, etc., page 18.
(4) 59 mètres cubes, 231.097.088 millimètres cubes.
(5) 64 mètres, 968 millimètres.

Digitized by Google

volumes ; mais notre zèle a été soutenu par le désir de servir ainsi la patrie « etc... (1).

On voit par cette lettre à quelles difficultés se heurtèrent les membres de la Commission des Arts et quel travail formidable ils furent obligés d'entreprendre pour mettre en ordre tous ces volumes, que l'on avait, très probablement dû jeter pêle-mêle dans ce dépôt, pour les soustraire à la hâte aux premières effervescences de la fureur révolutionnaire.

On voit aussi que, si le dépôt du Doyenné semble avoir toujours été nommé « dépôt A, », le dépôt de la salle capitulaire fut d'abord désigné sous le nom de « dépôt B, » il semble bien qu'il ait conservé cette dénomination, au moins dans l'usage, malgré le procès-verbal du 5 floréal qui affectait cette lettre au dépôt des Cordeliers ; en effet, ce que dit du « dépôt B » le procès-verbal du 2 prairial, dont nous parlerons bientôt, semble plutôt convenir au dépôt de la Salle du Chapître qu'à celui de l'ancien couvent des Cordeliers.

Quoi qu'il en soit, les nombreux volumes soumis à l'examen de la Commission des Arts étaient de provenances très diverses ; Pluquet, dans son intéressante Notice (2), donne de curieux détails sur deux des bibliothèques auxquelles ils avaient autrefois appartenu.

La Bibliothèque du Chapître fut fondée en 1424 par l'Evêque Nicolas Habart, qui fit don de quelques volumes et nomma un gardien de la « librairie » ; cette collection ne comprenait alors que les livres liturgiques et une centaine d'autres manuscrits ; elle s'enrichit peu à peu, des dons des Evêques et des Chanoines, et en 1562, quand elle fut pillée par les protestants, elle renfermait des manuscrits précieux et de nombreux incunables, dont un petit nombre seulement fut rapporté après les troubles. En 1689, l'official Jean Petite donna 1800 volumes imprimés ou manuscrits, et fonda cent livres de rente, dont moitié pour achat de livres et moitié pour traitement du bibliothécaire.

La *Bibliothèque du Séminaire*, fondée à la fin du XVII^e^ siècle par Gilles Buhot, Jean Ratier, Thomas Duhamel et autres ecclésiastiques, avait été enrichis des livres légués par Mgr de Nesmond et de ceux donnés par M. Collot, supérieur de l'établissement en 1772 et années suivantes, et par d'autres bienfaiteurs ; elle comprenait, au moment de la révolution, 16.000 volumes, dont beaucoup furent détruits et dispersés.

La Commission des Arts, malgré les obstacles que dans ces temps de désordre, dit Fluquet (3), elle rencontrait à chaque pas », réussit à classer les livres et à en dresser le catalogue.

Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), une portion de ces ouvrages fut rendue aux propriétaires ou à leurs héritiers ; plus tard eurent lieu d'autres restitutions ; sous le Consulat, lors du rétablissement du culte, on rendit au chapître une partie des livres de son ancien fonds, auxquels on ajouta d'autres ouvrages provenant des couvents ou autres établissements religieux ; le reste

(1) Lettre de la Commission des Arts au Comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale (Pluquet, Notice, page 18).
(2) Notice sur les Etablissements, etc., page 7 et suivantes.
(3) Essai historique sur la Ville de Bayeux, in-8°, Caen, Chalopin, 1829, p. 245.

Digitized by Google

formait encore une masse de près de 24.000 volumes, parmi lesquels beaucoup étaient sans intérêt et sans valeur ; la Commission fit un choix d'environ 5 à 6.000 volumes, qui furent placés, dit Pluquet (1), « dans une des salles du Chapître », ouverte au public à certaines heures, sous la surveillance du chanoine Bouisset, fils d'un maréchal ferrant de Balleroy, et ancien vicaire épiscopal de Fauchet ; après avoir été directeur de l'Hospice d'Humanité (hôpital général), il avait accepté les fonctions de bibliothécaire de la Ville de Bayeux.

La Commission des Arts s'occupait d'ailleurs, non seulement des livres, mais des objets d'art présentant un intérêt quelconque ; aussi la voit-on, le 4 mai 1794 (15 floréal an II) et jours suivants, visiter et inventorier le rétable de l'église Saint-Malo, un lustre de l'église Saint Patrice, les vestiges de constructions romaines sous l'église Saint-Laurent, l'ancienne église de la Madeleine, les bibliothèques des curés de Grandcamp et de Castilly, du château de Balleroy, de l'abbé Subtil, des chanoines Gosset et Le Tellier, des abbés Gérard et Moussard, et de plusieurs autres prêtres ou laïques, absents, déportés ou émigrés.

Les livres, les objets d'art ou de curiosité, ainsi découverts, étaient inventoriés et transportés dans les divers dépôts, mais le classement ne se faisait pas sans difficulté : c'est ainsi que le dépôt B, notamment, se trouvait encombré de quantité de meubles en plus ou moins mauvais état, d'échelles, d'escabeaux, de bois de diverses provenances qui, entassés pêle-mêle avec les livres, ainsi que le constate le procès-verbal du 21 mai 1794 (2 prairial an II), rendaient le travail extrêmement difficile et compliqué ; aussi décida-t-on de transporter provisoirement tous ces débarras dans l'ancienne chapelle « sous la pyramide septentrionale « du temple de l'Etre suprême », (tour du nord de la Cathédrale), afin de dégager le dépôt B et de faciliter ainsi le travail de la Commission.

Le 17 mai 1794 (28 floréal an II), le citoyen Fouquet demanda le transport au dépôt C (Grands Chapeaux, Rue Saint-Laurent), des objets d'art renfermés jusque-là à la Charité, dans les bâtiments maintenant occupés, par la gendarmerie et l'ancienne caserne.

Tous ces transports présentaient de graves inconvénients ainsi qu'on put s'en convaincre en constatant le 5 août (18 thermidor), la disparition de 266 volumes provenant de la bibliothèque Guérin-Ducâtelet.

Le 15 mai 1794 (26 floréal an II), on avait signalé à la Commission l'existence « dans la salle dite des Evêques de la maison occupée par la Municipalité », — c'est-à-dire dans la salle actuellement dite des Pas Perdus, — d'un tableau « représentant une bataille, lequel, par ses détails et par sa grandeur, mérite « d'être visité afin de le connaître plus particulièrement. »

La rédaction de ce passage du registre mérite d'attirer l'attention ; on avait d'abord écrit : « *tableau de la bataille de Formigny* » ; on a immédiatement raturé cette mention, au cours même de la rédaction du procès-verbal, pour la remplacer par la formule que nous venons de transcrire ; cela prouve que le tableau en question était déjà regardé par la tradition populaire comme figurant la bataille de Formigny, et que déjà aussi la critique historique, se basant sans doute sur les costumes des hommes de guerre représentés dans cette peinture, contestait

(1) Essai historique, page 246.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

cette tradition, si bien que le secrétaire de la Commission avait cru prudent de rester dans le vague à cet égard, et de signaler seulement l'intérêt du tableau.

Une autre circonstance assez curieuse est relatée dans la suite du compte-rendu de cette même séance ; la Commission des Arts ayant manifesté le désir de voir la peinture qu'on lui signalait, ne la trouva plus dans la salle des Evêques, et apprit que la Société populaire l'avait fait mettre dans le lieu de ses séances, local aujourd'hui détruit, et qui devait occuper l'emplacement du Passage Flachat et d'une partie de notre Musée.

Nous avons déjà dit que la Société populaire était toute puissante à Bayeux ; la Commission des Arts se garda bien d'entrer en lutte avec elle, et se borna à réserver l'avenir par la décision suivante : « vu qu'il est placé sûrement et que « *le déplacement n'en a été fait que pour sa conservation,* arrêté qu'il n'en sera fait « *aucune réclamation quant à présent,* jusqu'à ce que *l'emplacement du muséum* soit « déterminé. »

Ces derniers mots prouvent que les dépôts du Doyenné, des Cordeliers, et des Grands Chapeaux n'étaient considérés que comme provisoires, et qu'on avait l'intention d'installer les collections d'objets d'art et de curiosité dans un *muséum* pour lequel on n'avait pas encore trouvé de local convenable, le registre de la Commission des Arts contient, du reste, un *projet de musée,* dû à Delauney (1), projet cité aussi par Fluquet (2), mais qui ne semble pas avoir reçu même un commencement d'exécution.

Il semble cependant que l'ancien doyenné, déjà désigné, comme nous l'avons vu, pour la Bibliothèque, paraissait aussi devoir être choisi comme Musée, car le registre de la Commission des Arts s'exprime ainsi à la date du 18 août 1794 (1er fructidor an II), au sujet de l'œuvre unique qui constitue le trésor historique le plus important de notre Ville :

« Les citoyens Lefrançois et Frémanger ont invité les Commissaires de se trans- « porter à l'ancienne sacristie de la ci-devant cathédrale ; pour s'y saisir de la « *Tapisserie dite du Duc Guillaume,* qui a été *provisoirement transportée au dépôt* « *B,* en attendant qu'il lui soit préparé *une serre convenable dans le dépôt A.* »

Fluquet dit aussi (3) que le Doyenné avait été choisi par Delauney pour recevoir le Musée projeté.

Au cours de cette visite à la sacristie de la Cathédrale, les Commissaires trouvèrent *l'armure de fer,* le *siège antique,* la *garniture d'autel* de Caffieri, « dont l'ouvrage leur a paru mériter d'être conservé », et *deux consoles* de marbre à pieds dorés ; quelques jours plus tard, le 11 septembre (25 fructidor), ils mentionnaient la *chasuble de Saint-Regnobert,* dans sa *boîte d'ivoire* garnie d'argent et chargée d'une inscription arabe, et le tableau de la *Tête de Saint-Jean,* et décidaient que ces divers objets « seraient conservés *pour le muséum* du district » ; le 14 septembre (28 fructidor), ils écrivaient à la municipalité de Saint-Vigor pour « recouvrer » un *siège antique de marbre* existant dans la ci-devant église des moines de cette commune.

(1) Registre de la Commission des Arts, pages 20 et suivantes.
(2) Essai historique, page 245 ; Notice sur les Etablissements, page 19.
(3) Essai historique, page 245 ; Notice sur les Etablissements, page 19.

Digitized by Google

Ces derniers objets furent donc inventoriés par la Commission des arts ; mais il ne semble pas qu'ils aient jamais figuré dans le Musée ; il est probable qu'ils furent laissés en dépôt à la Cathédrale et à l'église Saint-Vigor, où ils sont encore aujourd'hui.

Les recherches de la Commission des Arts continuèrent pendant les années suivantes, mais en s'attachant plus particulièrement aux curiosités archéologiques qu'il paraissait important de préserver de la destruction.

Le vieux château de Bayeux, dont la Ville avait demandé la concession au Roi dès 1777, et dont la démolition avait été commencée en 1778, renfermait dans ses fondations beaucoup de débris d'anciens monuments romains, que les constructeurs de la forteresse du moyen-âge avaient utilisés à cause de leur masse et de leur solidité ; quoique la concession demandée n'eût pas encore été accordée à la fin de 1788, les travaux de démantèlement se poursuivaient toujours ; une délibération de l'Assemblée générale de la Ville, du 6 juillet 1786, porte que dès cette époque les bâtiments étaient « totalement en ruine » et ne pouvaient plus être « employés à aucun usage. »

La destruction de ces vieux logis et des murs qui formaient l'enceinte s'accomplit avec plus d'ardeur encore après la révolution ; le 30 juin 1796 (12 messidor an IV), la Commission des Arts, qui surveillait avec soin les travaux, prévint l'administration municipale qu'il s'était trouvé, « sous les démolitions de l'an- « cienne chapelle du ci-devant château, une *colonne* et des *inscriptions antiques* « qui peuvent servir à l'histoire et qu'il serait intéressant de conserver comme « monuments de l'antiquité. »

L'administration municipale, présidée par Mariette, après avoir entendu le Commissaire du Directoire exécutif Le Forestier, ordonna que ces objets seraient transportés, par les soins de Moisson de Vaux, au dépôt de la Commission des Arts.

D'autres objets du même genre, aussi trouvés dans les fouilles de la démolition du Château, furent réunis au même dépôt, notamment des fragments de chapiteaux et de colonnes romaines généralement d'ordre dorique ; un débris de borne milliaire du règne de Septime-Sévère (III^e^ siècle), des morceaux de corniches, un fragment de colonnette romane provenant sans doute de l'ancienne chapelle du château, etc... ; toutes ces curiosités font depuis lors partie du Musée lapidaire de la ville de Bayeux.

Cependant, les acquéreurs de l'ancien doyenné réclamaient instamment que cet immeuble fût débarassé des livres et objets d'art qui l'encombraient et les empêchaient d'en tirer parti.

La Commission des Arts écrivit à l'administration municipale pour exposer que ce dépôt « ne pouvait dorénavant rester dans la ci-devant maison du doyenné. »

L'Administration municipale, dans sa séance du 25 février 1797 (7 ventôse an V), chargea les citoyens Le Neveu et Poisson de se concerter avec la Commission des Arts pour examiner le local qui conviendrait le mieux pour le dépôt, et d'en faire leur rapport ; le 3 mars (13 ventôse), on décidait de le transporter « dans l'édifice ci-devant dit de *la Charité* », et le président Mariette se chargeait d'en écrire au Département ; ce n'est cependant que le 9 juin 1797 (21 prairial an V), que les « Commissaires à la Conservation des Objets d'Art » ayant adressé une nouvelle lettre à la Municipalité, il fut arrêté que, « vu *l'urgente nécessité*

Digitized by Google

« de transporter sous peu les objets d'art en question, *pour ne pas exposer la Ré-*
« *publique à payer aux propriétaires du ci-devant Doyenné un loyer dont elle peut*
« *être dispensée,* » les Commissaires étaient autorisés à transférer leur dépôt en « la *maison de Charité,* dans la *partie inférieure du bâtiment qui donne sur le jardin* », c'est-à-dire au rez-de-chaussés de ce qu'on appelle maintenant l'ancienne Caserne, dont la façade donne au nord sur l'ancien jardin de la Charité, devenu la Place Gauquelin-Despallières (1).

Alors, comme de nos jours, cette construction présentait, du côté de la cour, une sorte de galerie sur laquelle donnaient les fenêtres ; l'administration, pour mettre le dépôt en sûreté, chargea les citoyens Paysant et Fouquet de faire fermer ces ouvertures par des planches ; les frais de ces divers travaux devaient être remboursés par le Trésor public.

Le transport des livres et objets d'art eut lieu immédiatement, car une délibération du 29 juin (11 messidor) constate qu'il a déjà été transporté une quantité considérable de livres, et qu'il en reste encore à porter « pour une journée entière » ; à partir de ce moment cependant, l'activité semble s'être un peu ralentie, puisque le 9 juillet (21 messidor), on autorisa la Commission à louer une voiture « pour l'espace d'un jour », afin de dégager définitivement le Doyenné, dont le citoyen Gaugain, capitaine des vétérans, allait occuper les appartements ; le même jour, on décidait de donner trois livres à chacun des domestiques des citoyens Lefèvre et Collibert, qui avaient aidé au déménagement, et douze livres à Delauney, concierge du dépôt, « en considération des soins et des pei-
« nes qu'il s'est donnés afin d'accélérer ce délogement, et de ce qu'il *ne reçoit rien de son traitement* » ; cette dernière considération vaut sans doute la peine d'être remarquée.

Le même citoyen Delauney, « préposé à la garde et conservation du dépôt « des arts », aux appointements, — quelque peu fictifs —, de 150 livres par an, n'avait pas cru devoir accepter la proposition qu'on lui avait faite de prendre soin des *plantes médicinales* et des *arbustes,* provenant des jardins du séminaire et du doyenné, qu'on avait transportés dans le jardin de la Charité, et qui couraient risque d'y être étouffés par les mauvaises herbes ; Delauney avait déclaré que « *son âge avancé* ne lui permettait pas de se livrer à ce *genre de travail, auquel* « *il n'était point habitué.* » On chargea donc un jardinier, nommé Bénard, de soigner ces plantes sans autre salaire que la jouissance des plates-bandes restées jusqu'alors incultes le long des murs ; quant à Delauney, son salaire annuel reste fixé à 150 francs, somme qui figura aux comptes et budgets de la Ville, pour traitement du « concierge du dépôt littéraire », jusqu'a l'an XI (1802-1803).

C'est ainsi que le dépôt de la Commission des Arts, comprenant les livres, les objets d'art, et même une collection d'horticulture, fut transféré en 1797, du Doyenné à la Charité.

Le 8 février 1800 (19 pluviose an VIII), le Ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, adressait aux administrateurs municipaux une lettre rappelant à quelles conditions les villes pouvaient obtenir une bibliothèque de district : il

(1) Voir page 61 ci-après.

Digitized by Google

fallait d'abord préparer un local convenable pour la recevoir, puis payer le bibliothécaire et les frais d'établissement et d'entretien.

L'Administration municipale de Bayeux répondit, le 20 février 1800 (1er ventôse an VIII), qu'il existait autrefois à Bayeux un collège et plusieurs bibliothèques et que les citoyens, « privés de ces avantages *par les effets de la révo-* « *lution,* » étaient prêts à satisfaire à la contribution dont il serait besoin pour obtenir une bibliothèque publique ; aussi l'administration insistait-elle pour qu'il fût donné satisfaction, dans le plus bref délai possible, à ce « vif désir des citoyens », qui consentaient formellement « à payer toute contribution que pourrait exiger cet établissement ».

C'est à la suite de ces démarches que l'érudit bibliothécaire de Caen, M. Moysant, fut envoyé à Bayeux, opéra le partage dont nous avons parlé au commencement de cette étude, et attribua à la Ville de Bayeux une certaine quantité de livres qui, ainsi que le rapportent Pluquet (1) et M. l'abbé Laffetay (2), furent déposés au Collège communal nouvellement établi dans l'ancien monastère des Ursulines, où il est encore aujourd'hui.

Mais ce nouveau dépôt ne répondit pas encore aux espérances des amis des études littéraires ; comme le dit Pluquet (3), « on sortait à peine de la tourmente « révolutionnaire, tout était à réorganiser, on ne voulut point fournir aux dépen- « ses les plus urgentes », et bientôt la bibliothèque fut complètement abandonnée ; il y restait cependant encore un grand nombre de livres ; on lit en effet dans le registre de la Commission des Arts, page 129, qu'au 26 mai 1804 (6 prairial an XII), le dépôt se composait de 21.545 volumes, » dans un désordre « incomparable».

Ce regrettable état de choses devait durer près de trente ans.

(1) Notice sur les Etablissements, page 23.
(2) Rapport publié en tête du catalogue, page VI.
(3) Essai historique, page 246 ; Notice sur les Etablissements, page 22.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Fondation de la Bibliothèque
Débuts du Musée

C'est seulement en 1829 que l'administration du Collège demanda à la Municipalité de Bayeux « la construction et l'amélioration de la bibliothèque. »

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 mai 1829, chargea une commission composée de MM. Lefèvre, Montégu, Delauney et Pfistre-Duvant, d'examiner cette question et de faire connaître son opinion.

Le rapport de cette commission, présenté dans la séance du 12 mai 1829, nous montre que l'administration du collège n'avait pas été seule à demander l'établissement d'une bibliothèque ; la Commission conclut en effet à « la nécessité « d'un examen plus approfondi des *diverses propositions* faites pour l'établis- « sement d'une bibliothèque publique ».

Le procès-verbal de la séance du 12 mai contient quelques détails intéressants sur l'état du dépôt de livres appartenant alors à la Ville : « Un nombre de *deux à* « *trois mille volumes* existe au Collège ; les livres existants ont été trouvés *fort* « *en ordre* ; de bons ouvrages s'y remarquent ». Mais « l'insuffisance des ressources « de la Ville » contraignit le Conseil à ajourner sa décision à la prochaine session, « aux fins de mûrir les projets et d'arriver à l'établissement désirable, tant pour « le local que pour l'augmentation, la conservation de la bibliothèque, que pour « les moyens de faire face aux dépenses.

On se borna donc à adjoindre à la Commission M. Tavigny, et ce n'est qu'un an après, dans la séance du 1er mai 1830, que le rapporteur de la Commission exposa d'une façon complète et détaillée l'état de la bibliothèque et les moyens de l'organiser d'une façon commode et convenable.

« Les livres, dit ce rapport, à l'abri de l'air extérieur, ne paraissent courir « *aucun danger, sauf les attaques des vers* ; un *catalogue insignifiant* a été remis à « la commission ; il est défectueux, tant sous le rapport du classement des livres « que sous le rapport du peu de renseignements que chaque ouvrage fournit « et qu'il devrait fournir ».

Digitized by Google

Les Commissaires étaient donc d'avis de transférer la bibliothèque dans un autre local, d'abord à cause de l'exiguité de l'emplacement actuel, peu approprié d'ailleurs aux exigences d'une bibliothèque publique, puis aussi à cause des difficultés qui pouvaient résulter de la dénomination de « bibliothèque du Collège » appliquée à un dépôt où le public devait toujours être librement admis, et sur lequel l'Université ne pouvait prétendre à aucun droit particulier.

Il fallait donc chercher un autre emplacement ; dans l'hôtel-de-ville, « le plus « vaste de ses appartements serait au-dessous du besoin », la Commission proposa donc les bâtiments de l'ancienne Charité ; le rapport cite *l'ancien réfectoire de la Charité* qui, dit-il, « du temps de la Commission des Arts, servit de dépôt « sous la désignation de la lettre C » ; ce passage, en désaccord complet avec le procès-verbal du 25 avril 1794 (6 floréal an II), qui affectait la lettre C au dépôt des Grands Chapeaux, prouve une fois de plus que les lettres citées dans le procès-verbal de l'an II ne constituaient pas une désignation définitive, et que leur affectation n'eut rien d'absolu et fut à tout le moins modifiée plusieurs fois dans la suite.

Cet ancien réfectoire de la Charité, entièrement garni de tablettes pleines de livres, n'avait contenu, dit le rapport de 1830, que 1906 ouvrages comptant en tout 2.800 volumes tout au plus ; il aurait donc été insuffisant pour une bibliothèque publique qui, d'après le même rapport, devait « tendre à se garnir un « jour de 12.000 volumes au moins », — chiffre qui a été notablement dépassé depuis cette époque.

Aussi la Commission proposait-elle de choisir, dans le même édifice, *l'ancienne église et le chœur des Dames*, dont l'autorité militaire avait alors la jouissance pour servir de magasin de fourrages, mais qui pourrait facilement être abandonné par elle si on le remplaçait par d'autres appartements dans les anciennes casernes.

Un membre du Conseil Municipal fit alors observer que le local proposé dépendait de l'ancien monastère de la Charité, *destiné par la Ville à l'établissement d'une caserne*, et que, par ce motif, on avait refusé, le 22 juin 1829, de céder au département la partie du même monastère occupée par les prisons et par la gendarmerie ; il fallait donc, ou abandonner tout projet de caserne, ou renoncer à installer la bibliothèque dans une partie des bâtiments réservés jusqu'alors pour cette destination.

Cette remarque ayant entraîné l'adhésion unanime du Conseil, on se borna à conclure à la *confection d'un catalogue en règle*.

Le 15 mai, on proposa plusieurs locaux : l'ancienne officialité, — occupée aujourd'hui par le Musée de l'hôtel-de-Ville ; — l'ancienne Ecole des Grands Chapeaux, rue Saint-Laurent ; et l'Ecole alors occupée par les Frères, c'est-à-dire le bâtiment de la Place Saint-Sauveur qui, acheté par la Ville le 10 mars 1760 à une dame Dumont, moyennant 12.000 livres et l'exemption des charges militaires, avait servi d'hôtel-de-ville depuis l'abandon du vieux logis municipal de la rue des Cuisiniers (1), jusqu'à l'installation de la Municipalité dans l'ancien Palais épiscopal, en décembre 1792.

(1) E. Anquetil, les Hôtels de Ville de Bayeux, étude publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres, tome X (1908), p. 161.

Digitized by Google

Mais, comme à ces diverses propositions manquait « l'aperçu des dépenses nécessaires », et que d'ailleurs le budget de 1831 n'aurait pu y faire face, la question fut encore renvoyée à la session suivante.

Le 2 mai 1831, le Conseil se trouva saisi d'une double proposition tendant à l'installation de l'école primaire des garçons dans le bâtiment de la rue Saint-Laurent, et à l'établissement de la Bibliothèque dans la maison des Ecoles chrétiennes, place Saint-Sauveur ; il chargea une Commission, composée de MM. Vimont, Couespel, Deshameaux, Pluquet et Bessin, d'étudier ces deux projets, d'en faire un rapport, et de dresser « un *catalogue des ouvrages appartenant à « la Ville*, avec indication de ceux dont on pourrait se défaire, ainsi que ceux dont « il serait nécessaire de faire l'acquisition les premières années, afin d'avoir « autant que possible des ouvrages sur *toutes les parties des connaissances humaines* ».

Le Catalogue avait déjà été commencé par M. Hugot ; il faut croire qu'il s'était consciencieusement acquitté de cette tâche, puisque, le 19 août 1832, sur la proposition du bureau d'administration du Collège, le Conseil Municipal accorda une somme de *cent francs* à M. Hugot, « qui avait été chargé en 1830 « de faire le catalogue des livres appartenant à la Ville, provisoirement déposés « dans les bâtiments du Collège ».

Enfin, le 15 mai 1833, le Conseil Municipal (1) décida à l'unanimité que les livres déposés au Collège et appartenant à la Ville seraient transférés dans le local ci-devant occupé par les Frères de la Doctrine Chrétienne, *pour y former le noyau d'une bibliothèque publique* ; alloua une somme de 300 francs pour l'appropriation du local et chargea de la surveillance des travaux la commission d'instruction publique composée de MM. Vernet, de Courteuil, Pluquet, Despallières, Sanreffus et Le Sénécal, les autorisant à s'adjoindre les personnes qu'ils jugeraient propres à les aider dans la formation du nouvel établissement.

Le 18 août 1833, la Commission était chargée de rédiger la demande nécessaire pour obtenir « l'institution royale d'une bibliothèque à Bayeux », de l'envoyer aux Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur, et d'adresser en même temps une demande de livres à M. Bossange, dépositaire des ouvrages destinés par le Gouvernement aux diverses bibliothèques du Royaume.

Le 11 décembre 1833, le Maire communiquait au Conseil la circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative aux bibliothèques et aux archives communales et le Conseil Municipal, à l'unanimité, nommait *bibliothécaire*, M. Charles-Edouard LAMBERT, aux appointements de 1.200 francs en plus du logement ; on portait en même temps de 300 à 500 francs le crédit alloué pour frais de premier établissement.

On se mit aussitôt à l'œuvre ; et une inscription au crayon, découverte récemment sur la face intérieure d'une cimaise, et datée du 21 avril 1834, nous apprend que la belle boiserie destinée à recevoir les livres fut exécutée sous la direction de G. Gasson, entrepreneur de menuiserie, par ses ouvriers François Hébert et

(1) Composé de M. Le Tellier, maire ; Pigache et Despallières, adjoints ; Pluquet, Faucon-Delalonde, François Jean-Delamare, Mariette-Dumesnil, Gast, Aubrée, Lécuyer, Vimont, Sanreffus, Duval, de Courteuil, Desclosières, Bessin, Deshameaux Le Sénécal, Pilet-Desjardins, Jourdain, Delarue, Vernet, Le Tual et Couespel.

Digitized by Google

François Lesage ; un crédit de 600 francs fut voté, le 19 mai 1834, pour achat de livres, et les dons commencèrent à enrichir la collection naissante ; le premier mentionné est celui de M. Onfroy, qui donna 103 volumes catalogués et reçut les remerciements du Conseil Municipal le 12 mai 1834.

Au commencement de l'année suivante, M. Martin-Despallières, ancien consul de France à Anvers, offrit à la Bibliothèque un tableau attribué à François de Vriendt, dit Franck Floris, peintre flamand, élève de Lambert Léonard et maître de Franck le Vieux et d'Abraham Bloemaert ; ce tableau sur bois, de grande dimension (1 m. 40 × 2 m. 05), représente l'*Education de Jupiter* ; il fut accepté avec reconnaissance dans la séance du Conseil Municipal du 9 février 1835, en même temps que plusieurs ouvrages donnés par le Gouvernement, sur l'intervention de M. Deshameaux, député, ouvrages pour le transport et la reliure desquels fut voté un crédit de 300 francs. Peu de temps après, le règlement que le Bibliothécaire avait été chargé de soumettre à l'approbation du Conseil, tant pour le régime intérieur de la Bibliothèque que pour les jours et heures d'ouverture, fut sanctionné et promulgué par arrêté du Maire de Bayeux en date du 22 avril 1835.

Le tableau de Franck Floris et un portrait de Mgr de Nesmond furent placés dans la salle de la Bibliothèque, en face d'un buste de Louis-Philippe entouré de drapeaux et de lauriers, pour la cérémonie solennelle de l'*inauguration de la Bibliothèque*, qui eut lieu le vendredi 1er mai 1835, jour de la fête du Roi des Français ; après une cérémonie religieuse à la cathédrale, on se rendit en cortège à la Bibliothèque, où M. Lambert reçut les autorités et les introduisit dans la grande salle. M. Le Tellier, maire de Bayeux et M. Rougier de la Bergerie, sous-préfet de l'arrondissement, prononcèrent des discours en présence de MM. Pezet, président du tribunal civil ; Pigache et Gauquelin-Despallières, adjoints ; des Conseillers municipaux ; de MM. Chesnon, principal du collège ; Bardel, ingénieur des ponts-et-chaussées ; de Crauzat, directeur des postes ; Mutel, juge de paix ; Le Forestier, commissaire de police ; Le Franc, capitaine de la garde nationale, représentant le commandant Charles Deshameaux, retenu à Paris par son mandat de député ; et des officiers de la garde nationale.

Après cette ouverture officielle de la Bibliothèque au public, les dons continuèrent ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 août 1835, qui cite notamment la collection de modèles en plâtre donnée par le Gouvernement sur la demande du Comte d'Houdetot, pair de France, et de M. Deshameaux, député.

Le peintre Luthereau, originaire de Bayeux, fut chargé de la restauration du tableau de la *Bataille de Formigny*, qui avait repris sa place dans la salle des Pas-Perdus ; il reçut pour ce travail une gratification de 150 francs, votée le 29 décembre 1835, et une autre d'égale somme, le 20 novembre 1837 (1).

En 1836, l'administration municipale décida de consacrer le rez-de-chaussée de la Bibliothèque à l'installation des objets d'art et d'archéologie appartenant à la Ville ; il y furent placés au mois d'avril ; le 2 mai, le Conseil votait des

(1) Voir plus loin, page 40.

Digitized by Google

remerciements aux donateurs qui avaient « bien voulu enrichir de leurs offrandes « et *notre musée* et notre bibliothèque ».

Parmi les objets qui composèrent ce premier embryon du musée de Bayeux, signalons *les Boudeurs*, de Delauney, et *la Bataille des Amazones*, donnés par M. Victor Vautier ; l'*Amour et Psyché*, de Luthereau d'après Gérard, don de M. Adolphe Desclosières ; un éperon de chevalier offert par M. Pluquet ; un casque, par M. Nicolle ; un vase de terre cuite côtelée, par M. Le Vard, horloger ; des fossiles, par M. Léon Delamarre, de Cartigny ; enfin la *Descente de Croix*, copie d'Annibal Carrache par Robert Lefèvre, donnée le 27 juillet 1836 par M. Pierre-Aimé Lair, de Caen.

Il serait fastidieux d'énumérer en détail les dons successifs qui vinrent s'ajouter à la Bibliothèque et à la collection artistique et archéologique de la Ville de Bayeux ; nous verrons bientôt que ces accroissements furent assez considérables et assez rapides pour que l'on se vît obligé d'envisager la nécessité de nouveaux aménagements, et même de l'agrandissement du local, devenu promptement insuffisant pour répondre convenablement à sa destination.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

La Galerie Mathilde

Le Conservateur de la Bibliothèque Municipale, M. Lambert, était un érudit, aussi passionné des lettres que de l'archéologie et, en cette qualité, très désireux de l'accroissement du dépôt précieux dont la garde lui était confiée ; le zèle qui l'animait, et que ne rebutait aucun obstacle, eut souvent à lutter, — pas toujours avec succès, — contre la prudente réserve et l'esprit d'économie du Conseil Municipal.

C'est ainsi que la lettre du 1er mai 1838, par laquelle M. Lambert réclamait une notable augmentation des crédits alloués jusqu'alors, ne reçut pas l'accueil que le savant bibliothécaire avait espéré.

M. Despallières, adjoint, faisant fonctions de maire depuis la mort de M. Le Tellier, avait bien proposé d'élever de 600 francs à 1.200 francs le crédit ouvert pour acquisitions de livres, et de 400 à 500 francs le crédit des dépenses diverses de la Bibliothèque, sans préjudice d'un crédit nouveau de 100 francs demandé pour le Musée.

Mais, dans la séance du Conseil Municipal du 21 août 1838, la Commission de Comptabilité, par la voix de son rapporteur, M. Faucon-Delalonde, après avoir protesté de la sollicitude du Conseil pour la Bibliothèque, « dont la prospérité va toujours croissant », disait qu'il ne fallait pas « perdre de vue qu'à côté de « cet établissement, sans doute fort utile, languissent et se détériorent certains « édifices que possède la Ville et qu'elle n'entretient qu'à demi à défaut de fonds « suffisants » ; il ajoutait que c'était là « un motif impérieux d'être sobre dans ses « actes de munificence envers la Bibliothèque ».

Aussi le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, fixa-t-il à 800 fr. seulement le crédit des achats de livres, à 400 fr. celui des dépenses diverses de la bibliothèque, et consentit cependant à voter le nouvel article de *cent francs pour le Musée* qui fut le premier crédit ouvert au budget de la ville pour cette destination spéciale.

Dans la même séance, la Commission de Comptabilité émettait « le vœu que « l'administration s'ingénie à trouver des moyens de conservation pour la pré- « cieuse *Tapisserie de la Reine Mathilde*, dont l'existence est réellement compro- « mise par le peu de soins dont elle est l'objet et par le mode employé pour en « procurer la vue aux nationaux et étrangers qui viennent la visiter ».

Digitized by Google

On sait qu'à cette époque, la Tapisserie était enroulée sur deux treuils parallèles et que pour la montrer aux visiteurs, on l'enroulait d'un côté en la déroulant de l'autre, ce qui produisait inévitablement des tiraillements et des frottements très préjudiciables à la conservation de la précieuse broderie.

La Commission pensait qu'on pourrait remédier à ce fâcheux état de choses « en *exhaussant d'un étage le bâtiment de la Bibliothèque*, et en le disposant de « manière à recevoir ce curieux dépôt.

« Les dépenses qu'entraîneraient ces travaux, ajoutait le rapport, ne seraient « pas tellement considérables que la Ville ne pût les entreprendre avec ses propres « ressources si, ce qu'il est permis d'espérer, le Roi, le Gouvernement, les Cham- « bres et tous les amateurs d'antiquités ne s'empressaient de s'associer à cette « œuvre de conservation ».

M. Bessin, insistant alors sur l'urgence de « s'occuper immédiatement des « mesures nécessaires pour assurer la conservation de la Tapisserie de la Reine « Mathilde », émit la pensée « qu'au moyen d'une souscription à laquelle tous « les amis des arts et des antiquités s'empresseraient de concourir, on parvien- « drait sans peine à *approprier convenablement un bâtiment* où ce précieux monu- « ment historique serait *exposé* et montré sans inconvénient aux nombreux visi- « teurs qui chaque jour en réclament la vue ».

M. Bessin demandait donc qu'une Commission spéciale fût chargée de l'exécution de ce projet ; la proposition fut adoptée, et le Conseil choisit, pour composer la Commission, MM. Pezet, Bessin et Faucon-Delalonde.

Le 26 novembre 1838, M. Pezet donnait lecture au Conseil d'un rapport très documenté, dont on vota l'impression à 200 exemplaires (1). Après avoir rappelé l'origine de la Tapisserie et retracé les diverses péripéties de son histoire, le rapporteur exposait en ces termes les conclusions de la Commission :

« La publicité donnée au vœu que vous avez manifesté par votre délibération « du mois d'août dernier a fait naître plusieurs projets inspirés par l'amour des « arts et l'intérêt de la cité. Votre Commission, assistée de l'architecte de la « Ville (2), s'est occupée d'examiner, non seulement ceux qui se sont produits « par la voie de la presse, mais encore ceux qui pouvaient naître de la vue et de « l'examen des lieux.

« Le Musée, dont vous avez jeté les fondements il y a quelques années et qui « commence à s'enrichir de quelques tableaux dus au désintéressement et à « l'amour du bien public qui ont inspiré plusieurs amateurs éclairés et généreux, « a besoin d'acquérir un développement plus large qui permette une exposition « plus vaste et qui soit tout à la fois et un appel et un attrait pour de nouveaux « bienfaits.

« Votre Commission a donc pensé que vous approuveriez l'idée de donner au « monument projeté cette double destination, de servir à l'exposition de la Tapis- « serie de la Reine Mathilde et à celle des tableaux du Musée.

« Cette tapisserie, qui a 70 m. 34 centimètres de longueur, suivant la mesure « récente faite par les ordres de votre Commission, ne peut-être retournée sur

(1) Bayeux, Nicolle, 1838, in-8° de 20 pages.
(2) M. Lair de Beauvais.

Digitized by Google

« elle-même plus de deux fois ; autrement, il faudrait un appartement d'une « largeur immense. Il doit y avoir aux deux extrémités et le long des murs une « distance convenable entre les parois et l'exposition. Le centre du carré long « formé par le développement de la Tapisserie doit offrir un espace vide suffisant « pour une circulation commode et aisée.

« Ces conditions indispensables ne pouvaient se rencontrer dans aucun édi- « fice actuellement bâti et appartenant à la Ville. Il a donc fallu admettre la « nécessité d'une construction nouvelle.

« Par la nature des choses, par la destination à donner à l'édifice, nul lieu ne « pouvait paraître plus convenable, sous tous les rapports, que l'hôtel où est « placée aujourd'hui la bibliothèque publique. Il serait même impossible d'en « désigner un autre.

« Le lieu ainsi choisi, votre Commission s'est occupée de rechercher quels « travaux il conviendrait de faire et c'est ici qu'a commencé l'examen des divers « projets.

« On avait proposé d'élever les quatre murs de l'édifice actuel, en partant de la « corniche, jusqu'à une hauteur de cinq mètres, ce qui aurait offert, quel qu'eût « été le mode choisi pour l'éclairer, une galerie longue, vaste, et parfaitement « appropriée à sa destination. Ce projet doit être abandonné, parce que le bâtiment « actuel n'a pas assez de longueur pour supporter cet exhaussement sans violer « toutes les règles de l'architecture et surtout parce que les murs sont loin d'offrir « une solidité suffisante pour pouvoir soutenir le poids d'une surélévation aussi « considérable ».

Pour bien comprendre ce passage du rapport, il est important de se rappeler qu'à cette époque le bâtiment de la Bibliothèque n'avait qu'une largeur d'environ vingt mètres, et se raccordait, après la cinquième fenêtre à partir de son extrémité sud, avec une aile en fausse équerre renfermant l'escalier, diverses dépendances et le logement actuel du concierge.

Après cette explication nécessaire, continuons de citer le rapport de M. Pezet :

« Bâtir une galerie dans la cour de la bibliothèque vers le sud, est un projet « inadmissible. Il masquerait l'édifice et réduirait le surplus de la cour à n'être « qu'un étroit boyau.

« Etablir cette galerie dans la direction opposée vers le nord, serait moins « pratiquable encore, car il faudrait acquérir la maison voisine qui est d'un prix « élevé et les dépenses que ce projet nécessiterait sont telles qu'on n'a pas pu « s'y arrêter un instant.

« Votre Commission avait eu le désir d'employer à cette galerie la chambre « actuelle du bibliothécaire et les appartements qui sont au bout et qui dépendent « de la maison louée au sieur Aubraye, appartenant à la Ville. Elle eût trouvé « dans ce projet l'avantage d'utiliser le rez-de-chaussée pour y faire le dépôt « des pompes, des canons, et le surplus de la maison eût été destiné à d'autres « usages utiles. La galerie s'étendant depuis la bibliothèque jusqu'à la rue Quin- « cangrogne eût été assez longue et assez spacieuse ; mais le défaut de paralléle « lisme des murs qui sont à fausse équerre, l'état de dégradation des murailles « qui ne sont soutenues que par de nombreux crampons de fer, et au travers « desquelles l'humidité filtre abondamment, l'inégalité des toîts qui eût exigé « une couverture nouvelle sur toute la longueur, ont forcé de renoncer à l'idée

Digitized by Google

« de donner à ces appartements la destination projetée. On ne pourrait s'en « servir que pour occuper leur emplacement par une construction nouvelle, en « abattant les murs et en édifiant de nouveaux, et nous avons reculé devant la « dépense qu'entraînerait ce travail, que l'architecte de la ville évalue à plus de « 15.000 francs, en se servant des matériaux, et indépendamment du coût des « travaux d'appropriation intérieure.

« Un autre projet avait encore cours à votre commission : celui de prolon- « ger jusqu'à la rue de la Juridiction les bâtiments de la Bibliothèque de sorte que « sur le palier de celle-ci (1), on eût, d'un côté, cette bibliothèque et de l'autre la « galerie. Les mesures prises par l'architecte ont conduit à reconnaître que mal- « heureusement cette galerie n'aurait pas une longueur suffisante pour le déve- « loppement de la Tapisserie, d'autant plus que, d'après le plan de la Ville, le mur « qui s'étend le long de cette rue doit rentrer d'au moins un mètre.

« Enfin, Messieurs, votre Commission s'est arrêtée à un dernier projet dont « elle vous propose l'adoption en vous soumettant le plan et le devis.

« Le bâtiment actuel de la Bibliothèque serait prolongé jusque vers la rue de la « Juridiction, dans les mêmes hauteur et largeur que l'édifice actuellement « existant.

« Le Musée et la Tapisserie de la Reine Mathilde seraient placés au rez-de- « chaussée dans une galerie qui partirait de la rue de la Juridiction, aurait toute « la longueur du bâtiment qui serait construit, s'étendrait ensuite, sans aucun « intermédiaire, sous la bibliothèque en détruisant les murs de clôture actuel- « lement existants, et se terminerait contre la salle où est placé le Musée actuel, « qui communiquerait avec cette galerie par deux larges portes percées à droite « et à gauche dans le mur qui soutient le plancher de la bibliothèque, lequel serait « conservé en son intégrité. Cette galerie aurait 18 m. 10 centimètres de longueur « et 6 mètres de largeur, longueur et largeur convenables pour le développement « de la Tapisserie dans son entier en la repliant deux fois seulement sur elle- « même. Les murs auraient une hauteur de 3 m. 60 centimètres, hauteur peu « élevée sans doute, mais probablement suffisante pour les tableaux qui compo- « seraient le Musée. Les murs serviraient ainsi à recevoir les tableaux pendant que « le milieu de la galerie serait destiné à exposer la Tapisserie qui, placée sur des « colonnes tronquées ou sur des pupîtres en bois de chêne à hauteur de vue, et « recouverte de châssis et de longs vitrages, serait ainsi à l'abri de l'injure du temps « et de celle des hommes. La salle actuelle du Musée resterait destinée, soit à « recevoir des bas-reliefs, soit à devenir l'école de dessin, si plus tard le Conseil « Municipal jugeait utile de créer de nouveau cette institution ».

Nous avons jugé intéressant de reproduire intégralement, malgré leur longueur, tous les détails de cette partie du rapport, d'abord parce qu'ils font bien comprendre les divers projets alors conçus et étudiés, et ensuite parce qu'ils fournissent des aperçus curieux sur des questions se rattachant plus ou moins directement à beaucoup de travaux exécutés depuis cette époque.

M. Pezet, dans la suite de son rapport, faisait connaître le montant des dépenses

(1) On accèdait alors à la bibliothèque par un escalier situé dans l'aile rejoignant le logement du concierge, à peu près à moitié de la longueur du bâtiment actuel.

Digitized by Google

prévues, qui s'élevaient à 15.934 fr. 38 ; il laissait entrevoir l'espérance, fondée sur l'accueil fait à MM. Pezet et Bessin par M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, d'une subvention du Gouvernement ; et terminait en proposant un projet d'arrêté qui fut voté à l'unanimité, et dont l'article 1er était ainsi conçu :

« Il sera élevé un édifice à la suite de la Bibliothèque publique, pour servir à « l'exposition et à la conservation de la Tapisserie de la Reine Mathilde.

« Cet édifice servira également de Musée public ».

Les articles 2, 3 et 4 approuvaient les plans et devis, ouvraient sur les exercices 1839 et 1840 un crédit de 10.934 fr. 38 pour la construction projetée et ajournaient l'adjudication des travaux et l'emploi des fonds, jusqu'à ce qu'on eût obtenu, soit du Gouvernement, soit autrement, une somme suffisante pour faire face aux 5.000 francs destinés au placement et à la conservation de la Tapisserie dans l'édifice projeté.

Les générosités escomptées ne se firent pas attendre : le 5 décembre, le Comte d'Houdetot, Pair de France, écrivait à M. Gauquelin-Despallières, maire de Bayeux, une lettre annonçant qu'il mettait à la disposition de la Ville une somme de *deux mille francs*, à titre de souscription « pour qu'un local convenable soit « destiné à recevoir et à conserver la Tapisserie de la Reine Mathilde ».

Dans les premiers jours de janvier 1839, M. Montalivet, ministre de l'Intérieur, annonçait que le Gouvernement accordait à la Ville de Bayeux, pour la conservation de la Tapisserie, une somme de *cinq mille francs*, dont 3.000 sur l'exercice 1839 et 2.000 sur l'exercice 1840.

On pouvait donc commencer les travaux ; mais le projet adopté par le Conseil Municipal avait suscité des critiques et le sous-préfet (1) ne semblait pas l'approuver, car il écrivait au maire, en l'informant de la subvention du Gouvernement :

« Vous pouvez dès ce moment donner des ordres pour qu'un projet définitif « et des plans *raisonnablement combinés* conduisent promptement la Ville à la « réalisation d'une chose qu'il importe de *sortir du vague où tant d'opinions diverses « tendraient encore à la retenir* ».

Le Sous-préfet demandait donc que le Conseil Municipal fût « consulté sur « le point de savoir s'il entend persister au plan précédemment adopté, ou s'il « désire que de nouveaux plans lui soient soumis ».

Le Conseil, dans sa séance du 17 janvier 1839, tout en disant que la délibération du 26 novembre avait été « le résultat d'un examen sérieux des différents plans « présentés par la Commission, et la conséquence nécessaire de la position dans « laquelle le Conseil se trouvait placé », et en ajoutant que « rien, dans la marche « suivie en ces circonstances, ne justifie les termes dans lesquels est conçue la « lettre de M. le Sous-préfet », déclara que, dans l'état actuel des choses, il n'y avait « aucun inconvénient à provoquer de nouvelles études », et, *sans entendre rapporter sa délibération du 26 novembre*, il engagea M. le Maire « à soumettre à « la Commission les nouveaux plans et devis qu'il fera faire en prenant pour « règle les sommes aujourd'hui disponibles ».

(1) M. de la Bergerie.

Digitized by Google

De nouveaux plans furent donc présentés, entre autres par M. Guy, architecte à Caen ; dans la séance du 21 mai 1839, la Commission exposa que ce dernier plan était mieux conçu pour l'établissement d'un Musée proprement dit, mais que son devis s'élevait à 20.450 fr. 48, soit environ 9.000 fr. de plus que le plan primitif qui n'était que de 11.452 fr. 88, et qui avait l'avantage de pouvoir servir, sans nouveaux frais de construction, à l'agrandissement de la Bibliothèque ; les frais d'appropriation étant d'ailleurs couverts, dans les deux cas, par la subvention de 5.000 francs du Gouvernement. Le Conseil adopta cet avis, et se prononça pour le maintien du plan primitif.

L'adjudication des travaux eut lieu le 1er juillet 1839, avec un rabais de 679,38 ; la construction fut commencée et bientôt, la maçonnerie et la toiture étant achevées, on put se rendre compte de l'effet général produit par le nouveau bâtiment.

C'est alors qu'on découvrit un inconvénient grave qui n'avait pas été prévu lors des premières études du projet et qui frappait maintenant les regards les moins attentifs.

Comme nous l'avons dit plus haut (1), le petit corps de bâtiment où se trouve maintenant le logement du concierge, se prolongeait alors jusqu'à la façade principale à laquelle il se rattachait en fausse équerre, formant ainsi une aile qui contenait l'escalier servant d'accès à la salle du premier étage où était installée la bibliothèque.

La prolongation du bâtiment principal jusqu'à la rue de la Juridiction avait donné, au rez-de-chaussée et au premier, deux grandes salles dont une partie se trouvait masquée par le corps de logis contenant l'escalier ; en outre, cette aile placée désormais comme une excroissance disgracieuse au milieu de la longueur du bâtiment, nuisait à l'unité de la façade.

Signalés d'abord à la plupart des membres du Conseil Municipal individuellement, ces défauts du plan en cours d'exécution furent exposés par le Maire à l'assemblée communale dans sa séance du 8 novembre 1839. On chargea la Commission de la Galerie Mathilde d'étudier les moyens d'y remédier.

Le plus efficace était certainement la démolition du corps avancé qui interrompait de façon si désagréable le développement de la façade et nuisait à l'éclairage des salles, surtout de la galerie du rez-de-chaussée ; mais cette démolition entraînait nécessairement celle de l'escalier. L'architecte proposa de le remplacer par un escalier « à l'anglaise », de forme elliptique, placé dans la salle formant l'extrémité sud du bâtiment, et débouchant dans la salle de la bibliothèque par une ouverture entourée d'une rampe.

Le Conseil adopta ce projet dans sa séance du 4 décembre 1839, et vota les fonds nécessaires pour la démolition du corps avancé, la construction du nouvel escalier, la pose d'un plancher et d'un plafond, et l'installation d'une boiserie de bibliothèque dans la nouvelle salle du premier étage qui serait réunie à la bibliothèque actuelle.

Le 4 février 1840, le Conseil autorisait le Maire à déposer au Musée *quatre vieux canons*, autrefois donnés au château par François Ier, en 1532, et qui servaient de bornes sur la place Saint-Patrice.

(1) Pages 25 et 26 ci-dessus.

Digitized by Google

Dans la même séance fut décidée la bannie des travaux de la bibliothèque, qui furent adjugés, le 21 février 1840, à Regnouf, menuisier, pour le prix de 1.805 francs, avec rabais de 52 francs.

L'exécution de ces travaux eut pour conséquence l'achèvement de la belle salle de bibliothèque dont on a pu, pendant plus de soixante-dix ans, admirer l'imposant aspect et les harmonieuses proportions, salle que M. Pezet, dans son rapport du 14 novembre 1840, qualifiait de « salle magnifique, appropriée « parfaitement à sa destination, d'une régularité et d'une ampleur remarquables, « qui la rendent *l'une des plus belles bibliothèques de notre province* ».

L'établissement du nouvel escalier se préparait en même temps, mais on lui reprochait, non sans raison, de supprimer au rez-de-chaussée une salle qui pouvait servir d'annexe au musée, et de communiquer au premier avec la bibliothèque par un large trou dans le plancher, donnant passage en hiver à un courant d'air pernicieux ; c'est alors qu'on eut l'idée de reporter cet escalier dans l'appentis accolé à l'extrémité sud du bâtiment, projet que le Conseil adopta dans sa séance du 14 novembre 1840, en votant à cet effet un crédit supplémentaire de 1.639 francs 94 centimes.

Quant à l'ameublement de la Galerie Mathilde, deux projets avaient été présentés, excédant l'un et l'autre le crédit de cinq mille francs voté le 26 novembre 1838 ; mais comme ils ne dépassaient pas les ressources dont on pouvait disposer, — puisque la subvention de l'Etat, le don du Comte d'Houdetot, et le boni résultant du rabais sur l'adjudication formaient un total disponible de 7.679 fr. 38, et que le devis le plus élevé n'atteignait pas cette somme, — le Conseil Municipal fut seulement appelé, dans sa séance du 12 novembre 1840, à consentir à cette dérogation au projet primitif, et à donner son assentiment à l'emploi régulier de fonds déjà consacrés à cette destination.

Le premier projet, s'élevant à 6.680 fr. 48, renfermait la Tapisserie dans des cadres supportés par des colonnes laissant entre elles des espaces vides ; le second, de 7.741 fr. 80, plaçait la Tapisserie dans des châssis vitrés, au dessus de buffets fermés par des glaces, et pouvant contenir des objets d'art ou de curiosité.

Conformément aux conclusions de la Commission, le Conseil se prononça pour le second projet, c'est-à-dire pour le meuble dans lequel est encore actuellement placée la Tapisserie ; meuble qui fut exécuté, sous la direction de M. Regnouf, menuisier, par ses ouvriers Marcadet et Jean-Baptiste Lemoine.

Les travaux étant enfin terminés, l'inauguration de la Galerie Mathilde et de la nouvelle grande salle de la Bibliothèque eut lieu le Dimanche 1^er^ mai 1842, fête du Roi Louis-Philippe, exactement sept ans, jour pour jour, après l'ouverture officielle de la Bibliothèque.

Cette cérémonie, dont le compte-rendu fut publié dans l'*Echo Bayeusain* du mardi 3 mai (1), eut absolument le même caractère que la première : après avoir

(1) Premier numéro paraissant sous ce titre, et dans le format de journal, pour succéder à la *Feuille judiciaire, Affiches, Annonces et Avis divers de la Ville et de l'Arrondissement de Bayeux*, qui remplaçait depuis 1840 les *Affiches, Annonces, Avis divers et Feuille judiciaire de la Ville et de l'Arrondissement de Bayeux*, paraissant depuis 1822, et les *Affiches, Annonces et Avis divers de la Ville et de l'Arrondissement de Bayeux*, depuis 1813 ; ces trois publications de format in-8°, chez Groult, à Bayeux.

Digitized by Google

assisté, à la Cathédrale, à la cérémonie religieuse pour la fête du Roi, le Maire, les adjoints, le Conseil Municipal, les tribunaux, les fonctionnaires, les officiers de la garde nationale, se rendirent en cortège à la Galerie Mathilde, où M. Despallières prononça un discours ; puis le public fut admis à visiter la Galerie, le Musée et la Bibliothèque.

Quelques jours après, l'installation de la Tapisserie était complétée, sur le rapport de M. Bessin, par le vote d'un crédit de 630 francs, dans la séance du 16 mai 1842, pour réparation à diverses parties de la curieuse broderie qui avaient plus particulièrement souffert des injures du temps, et pour pose de persiennes destinées à préserver la Tapisserie de l'action trop crue des rayons du soleil.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Acquisitions et Dons

A l'époque de l'inauguration de la Galerie Mathilde, le Musée de peinture de Bayeux, encore à ses débuts, ne comptait guère plus d'une vingtaine de tableaux, au nombre desquels on peut citer, dans l'ordre chronologique de leur entrée dans la collection municipale, d'après les articles de M. Georges Villers publiés dans les journaux de 1837 à 1839 : l'*Education de Jupiter*, de Franck Floris ; un *portrait de Mgr de Nesmond* ; la *Bataille des Amazones* ; les *Boudeurs*, de Delauney ; l'*Amour et Psyché*, de Luthereau d'après Gérard ; une *Marine* de La Couteulx de Vertron ; un *portrait de Mgr de Cheylus*, par Rupalley ; une *Descente de Croix*, de Robert Lefèvre, d'après Annibal Carrache ; une *Sainte Famille* de l'Ecole hollandaise ; les *Barques de pêcheurs*, de Gudin ; le *Passage du Grand Vey* ; les *Portraits du Chanoine du Castel, du Chevalier du Castel, de Jacques et de Michel Fréard du Castel* ; *Vénus et l'Amour*, de Robert Lefèvre ; le *Portrait d'Antoine d'Escrametot* ; le *Bal sous Charles IX*, de Porbus ; la *Chasse au Cerf*, de Breughel de Velours ; le *Paysage Romain*, de Lucatelli ; le *Chasseur au repos*, de Desportes ; *Sainte-Marie l'Egyptienne*, peinte sur marbre ; un *Christ* nimbé et portant un globe, peinture sur cuivre ; un *portrait de Delauney* peint par lui-même, et le *portrait de Dom Antoine* par Lénault.

Une circonstance particulière vint bientôt porter au quadruple le nombre de ces tableaux : le 10 août 1842, M. le Maire donnait lecture du Conseil Municipal d'une pétition (1) par laquelle Mlle Cuiret demandait de céder à la Ville, pour son Musée, moyennant une rente viagère de 400 francs, une collection de tableaux dont elle était propriétaire.

Mlle Marie-Anne Cuiret, née à Vire en 1781, marchande d'antiquités à Bayeux, rue Quincangrogne, avait réuni peu à peu une quantité considérable de tableaux dont plusieurs d'une réelle valeur artistique. Douée d'un caractère généreux et d'une probité scrupuleuse, et se laissant plutôt entraîner par son amour des beaux-arts que guider par son intérêt, Mlle Cuiret n'avait pas fait fortune, loin de là ; sentant la vieillesse approcher, elle eut l'idée de s'assurer un modeste

(1) En date du 2 août 1842.

Digitized by Google

revenu tout en faisant profiter le Musée de Bayeux de la meilleure partie de sa collection, qui serait ainsi conservée et garantie contre tout risque de dispersion.

La proposition de Mlle Cuiret méritait assurément d'être prise en considération ; c'est ce que pensa le Conseil Municipal, qui chargea de l'examiner une Commission composée de MM. Pezet, Huvet, Bessin et Carpentier, avec autorisation de s'adjoindre les amateurs et artistes qu'ils désigneraient eux-mêmes ; les personnes choisies ainsi pour aider la Commission de leurs lumières furent MM. Martin-Despallières, Le Conteulx de Vertron père, Victor Vautier et Lambert.

Le 11 novembre 1842, la Commission présentait au Conseil son rapport concluant à l'adoption de la proposition de Mlle Cuiret « *comme très avantageuse pour la Ville* » ; les détails fournis par le procès-verbal de cette séance sont assez intéressants : il en résulte que 77 tableaux, — dont la liste figure à la suite du procès-verbal, — furent choisis par la commission, qui attribuait à l'ensemble de ces peintures « une valeur de *plus de vingt mille francs* », et qui engageait la Ville « à saisir avec empressement une occasion aussi favorable de doter le Musée d'une « collection précieuse de tableaux dûs aux pinceaux d'artistes distingués ».

Conformément à cet avis, le Conseil, « considérant que la conduite de la « demoiselle Cuiret est marquée au coin du désintéressement le plus absolu ; « que, mue par un sentiment patriotique digne des plus grands éloges, elle « a refusé des offres brillantes pour conserver à la Ville une précieuse collection « de tableaux, objet des recherches et des soins de toute sa vie ; qu'une pareille « conduite assure à jamais à la demoiselle Cuiret l'estime et la reconnaissance « de ses concitoyens et que le Conseil Municipal doit s'empresser de lui voter « des remerciements » —, autorisa M. le Maire à acquérir pour le Musée de la ville les 77 tableaux indiqués dans le rapport de la Commission, et à constituer sur la tête de Mlle Cuiret une rente viagère de 400 francs, payable en deux termes égaux, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, et reversible, en cas de décès de Mlle Cuiret avant un délai de cinq ans, sur la tête des personnes désignées par la bénéficiaire, de façon à compléter cinq années d'arrérages à partir du 1er janvier 1843, date de paiement du premier terme de cette rente.

Mlle Cuiret étant décédée à Bayeux le 11 mars 1860, le dernier terme lui fut payé le 5 janvier 1860, ainsi qu'il résulte des livres de comptabilité conservés aux archives de la mairie de Bayeux ; d'où il suit que la Ville ne paya que dix-sept annuités et demie, soit trente-cinq termes représentant ensemble un total de *sept mille francs*, pour une collection dont la valeur avait été estimée, comme nous l'avons vu, au triple de cette somme.

Il convient de remarquer que, dans sa séance du 22 mai 1860, le Conseil décida que les 200 francs restés disponibles sur les fonds portés au budget de 1860 pour le terme du 1er juillet, seraient payés à M. Arthur, légataire de Mlle Cuiret, en échange de plusieurs tableaux provenant encore de sa collection ; en agissant ainsi, on se conformait certainement aux désirs de Mlle Cuiret, et on saisissait en même temps une occasion avantageuse d'augmenter les richesses de notre Musée.

Ajoutons encore qu'indépendamment des 77 tableaux achetés par la Ville en novembre 1842, Mlle Cuiret en donna au Musée au moins neuf autres qui

Digitized by Google

figurent au catalogue comme provenant de sa générosité (1). Mlle Cuiret peut donc être considérée à juste titre comme l'une des fondatrices de notre Musée, et s'est acquis ainsi des droits incontestables à la reconnaissance de la postérité.

Cependant, le Musée avait continué de recevoir des dons assez nombreux, soit de l'Etat, soit des particuliers ; c'est ainsi qu'en 1845, le rapport de M. Bessin, au nom de la Commission de comptabilité, signale le don d'une précieuse collection de minéraux, coquillages, fossiles, médailles, objets d'art et de curiosité, par M. NICOLLE DUPAIRÉ, ancien pharmacien en chef des armées d'Afrique.

Le 1er décembre 1847, le Conseil, sur la demande de M. Lambert, votait une somme de 100 francs pour l'établissement d'un *hangar en bois*, destiné à abriter les *monuments lapidaires* déposés « provisoirement » dans la cour de la bibliothèque. Remarquons en passant que, comme il arrive souvent en France, — et même ailleurs, — ce « provisoire » a duré très longtemps, puisqu'il n'a pris fin que par le transport de ces intéressants souvenirs du passé, dans le Musée de l'ancien Evêché, en août 1913 (2).

Dans la séance du 20 juin 1849, la Commission de comptabilité, par l'organe de M. Théodore Labbey, exprimait le vœu que M. Lambert, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, fît le *catalogue* des livres et des objets composant ces collections, catalogue « depuis longtemps réclamé par le Conseil Municipal « et par la Cour des Comptes. » Le rapport ajoutait que « l'inventaire des ou- « vrages littéraires et artistiques que possède la Ville n'est pas seulement utile « aux hommes studieux qui fréquentent sa bibliothèque et son musée, il est « indispensable aussi pour la conservation et la garantie de ces richesses. » — Il est à croire que M. Lambert s'empressa de déférer à ce vœu, car nous verrons bientôt que, deux ans plus tard, il avait accompli une partie de la tâche qui lui était confiée.

Le 11 novembre 1850, le Conseil était informé du don fait à la Bibliothèque, par Mlle Pâquet et M. Varin, de la bibliothèque et de l'herbier de M. Victor PAQUET, de Tour, botaniste distingué, et chargeait M. Bertot d'examiner cette précieuse collection et de proposer les mesures qu'il jugerait nécessaires à sa conservation.

Le 12 mai 1851, M. Georges Gardin de Villers, rapporteur de la Commission de comptabilité, insistait de nouveau sur la *nécessité d'un catalogue* et annonçait que M. Lambert s'était mis courageusement à l'œuvre et avait opéré, d'après l'ordre de classification de Brunet, le relevé complet par fiches des ouvrages composant la bibliothèque ; il continuait de travailler de la même manière à l'inventaire du Musée. M. Villers faisait remarquer que la bibliothèque comptait alors « *plus de douze mille volumes*, parmi lesquels des ouvrages du plus haut « prix. » — On voit que dès cette époque, notre collection littéraire avait atteint et dépassé le nombre de volumes prévu par la Commission de 1830 (3).

(1) nos 67, 324, 469, 494, 497, 506, 529, 536, 638 de l'Inventaire les Objets d'Art et des objets anciens, rares ou curieux appartenant à la Ville de Bayeux, dressé en 1905-1916 par Ch. Garnier, adjoint.

(2) Voir page 66 ci-après.

(3) voir page 18 ci-dessus.

Digitized by Google

Les années suivantes ne présentent guère d'événements d'un intérêt particulier : les dons et les achats de livres continuent ; ce qui attire le plus l'attention, c'est la constatation, maintes fois répétée, de *l'humidité de la Galerie Mathilde*, humidité qui nécessite fréquemment la réfection des lambris, et qui inspira même, le 19 mai 1858 à M. Bertot, rapporteur de la Commission de comptabilité, l'idée de transporter la précieuse Tapisserie dans la salle de la bibliothèque, — où il eût été, semble-t-il, assez difficile de la placer.

Le 29 juillet 1859 mourait à Bayeux M. Léon TILLARD, avocat et docteur en droit, qui, par son testament du 23 décembre 1855, avait légué à la Faculté de Droit de Caen, l'usufruit, et à la Ville de Bayeux, la nue-propriété de sa nombreuse bibliothèque.

Comme l'exécution de ce legs pouvait donner lieu à des difficultés, le Conseil Municipal, avant d'accepter un projet de transaction proposé par MM. Demolombe, doyen de la Faculté de Droit de Caen et Le Bourguignon-Duperré-Feuguerolles, professeur à cette Faculté, projet accepté par la famille du testateur, chargea, le 16 novembre 1859, MM. Pezet, Carabeuf, Villers et Lambert, de prendre d'abord connaissance de la bibliothèque ainsi léguée ; le 30 mars 1860, après avoir entendu le rapport de M. le Maire résumant les conclusions de cette Commission, le Conseil autorisa le Maire à accepter le legs, à payer les droits de mutation, et à prendre toutes mesures conservatoires pour sauvegarder les droits de la ville jusqu'à l'expiration de l'usufruit légué à la Faculté de Caen.

Mais le projet d'arrangement et le partage entre la Ville de Bayeux et la Faculté de Caen n'ayant pas abouti et une contestation judiciaire ayant été sur le point de s'engager relativement à la durée de l'usufruit, sur les limites duquel la Faculté avait toujours refusé de s'expliquer nettement, le Ministre de l'Instruction publique trancha, d'un coup, le difficulté en refusant à la Faculté de Caen l'autorisation d'accepter le legs de M. Léon Tillard.

En conséquence, le Maire de Bayeux annonçait au Conseil, le 19 février 1861, que la Ville était définitivement investie de la pleine propriété de la bibliothèque, dont M. et Mme Ferdinand Tillard, frère et belle-sœur du testateur, et M. Emmanuel Delarue, son cousin, étaient prêts à la mettre en possession ; le 13 mai, on votait une somme de 700 francs pour l'acquit des droits de mutation et autres frais occasionnés par la délivrance du legs.

Cette libéralité de M. Léon Tillard envers la Bibliothèque de sa ville natale entraîna des conséquences qu'il eût été, dans le principe, difficile de prévoir. Dans son testament, M. Tillard avait formellement exprimé le désir que sa nombreuse collection de livres fût mise le plus tôt possible à la disposition du public. Or, la vaste et belle salle de la Bibliothèque municipale avait déjà ses rayons complètement garnis, et on avait dû déposer les livres de M. Tillard dans un appartement de l'hôtel-de-ville où ils étaient « rangés avec soin », dit M. Delarue dans son rapport de comptabilité du 21 mai 1861 ; mais il ajoute aussitôt, avec raison, que « leur maintien dans ce local aurait pour conséquence l'oubli « du désir souverainement respectable du donateur, et priverait les habitants « du bénéfice du legs ; » et il conclut en disant qu'il « serait urgent de disposer, « dans le courant de l'année, s'il est possible, à la Bibliothèque publique, un ap- « partement où la précieuse collection de M. Tillard puisse être placée. »

Voilà donc, par suite de ce legs, la question de l'agrandissement de la Biblio-

Digitized by Google

thèque et du Musée catégoriquement posée... Elle n'était pas pour cela près d'être résolue.

M. Emmanuel Delarue, dont nous venons de citer l'opinion sur la nécessité d'installer à la Bibliothèque publique les livres de M. Tillard, était le même que nous avons vu consentir à la délivrance du legs ; il était, en effet, cousin-germain du testateur : MM. Léon et Ferdinand Tillard étaient fils de Pierre Tillard et de Michelle-Jacqueline-Louise Fouet ; M. Delarue était né de Pierre-Thomas Delarue et d'Armande-Eléonore Fouet, sœur de la précédente, l'une et l'autre filles de Jean-Baptiste Fouet, drapier. Or, M. Emmanuel Delarue vint à décéder à son tour, le 11 Décembre 1861, léguant, lui aussi, à la Ville de Bayeux, sa bibliothèque, et une somme de 3.000 francs « pour aider la ville dans la construc-« tion d'une salle destinée à recevoir la bibliothèque de M. Tillard et la sienne « propre, donnée par lui pour compléter cette belle collection littéraire et scien-« tifique. »

La question de l'agrandissement devenait de plus en plus pressante : M. Labbey, rapporteur de la Commission des travaux, l'exposa en ces termes dans la séance du 10 janvier 1862 :

« La Bibliothèque de la Ville de Bayeux a vu, depuis quelques années, s'ac-« croître successivement ses richesses, et les legs qui lui ont été faits dernière-« ment par MM. Tillard et Delarue rendent le *bâtiment actuel tout à fait insuffi-« sant*. Les tableaux que nous possédons déjà sont *logés à l'étroit* dans le vesti-« bule et dans l'escalier de la bibliothèque, et cette *mesquine hospitalité* nous a « plus d'une fois aliéné les bonnes dispositions d'artistes et de collectionneurs « habiles qui n'ont pas voulu que leurs trésors bien-aimés eussent à subir l'affront « de notre indifférence et de notre dénuement. D'un autre côté, la Tapisserie « de la Reine Mathilde, *reléguée dans un rez-de-chaussée humide*, se moisit et se « détériore et serait bientôt en lambeaux *si nous ne lui assurions un asile digne de « sa valeur et de sa renommée*. Il y a donc *urgence à construire une galerie* qui sa-« tisfasse les exigences du présent et les éventualités de l'avenir. »

Pour réaliser ce projet, l'architecte de la Ville, M. Delauney, proposait le choix entre deux moyens : une galerie de 22 mètres de long entre la bibliothèque et la rue Quincangrogne, ou une aile en retour, de 32 mètres de longueur, le long de la rue de la Juridiction vers la Place du Château ; le devis de ce dernier projet montait à 34.657 fr. 78, sans compter l'acquisition des maisons Regnouf, Devos et Piquet, qu'il faudrait nécessairement démolir ; aussi la Commission des travaux préférait-elle le premier, qui ne devait coûter que 30.606 fr. 76, et qui avait l'avantage de donner une galerie plus large, rendue plus sèche par la voûte en briques que la pente du terrain forcerait à construire sous le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment.

Malheureusement, la Commission des Finances ne crut pas devoir autoriser une aussi forte dépense et la Ville se borna, dans la séance du 15 avril 1862, à accepter le legs de M. Delarue, et à voter l'emploi de 200 francs, légués par lui dans ce but, à l'exécution d'un portrait de M. Léon Tillard pour être placé dans la salle de la bibliothèque.

Cependant, les collections de livres léguées par MM. Tillard et Delarue restaient placées dans deux salles de l'hôtel-de-ville, où le public était admis à les consulter ; Mme Beaufils, sœur de M. Delarue et l'une de ses héritières, refusa

Digitized by Google

la délivrance des 3.000 francs qu'il avait légués, jusqu'à ce que fût réalisé le désir exprimé par lui, que ses livres et ceux de M. Tillard fussent placés « dans « un lieu spécial où leur isolement rappellerait l'acte de générosité de ces deux « honorables donateurs. »

Pour donner satisfaction à Mme Beaufils, le Conseil décida, le 17 mars 1864, de placer les bibliothèques Tillard et Delarue dans des boiseries placées entre les fenêtres de la grande salle, du côté ouest, boiseries qui devaient compléter; « d'une manière symétrique, l'aménagement intérieur de cet appartement »; la dépense de cette installation était évaluée à 1.644 fr. 48, qui furent inscrits au budget de 1865 ; on peut noter ici, comme de la même époque et se rattachant toujours au nouvel aménagement de la bibliothèque, la confection du « *marche-* « *pied à roulettes* pour permettre d'atteindre aux rayons supérieurs de la biblio- « thèque, en remplacement de l'échelle en sapin haute de 4 mètres qui existe « depuis 28 ans et est devenue dangereuse par suite de vétusté ». — Cette dépense, votée le 16 juin 1863, est mentionnée dans le rapport du 9 mai 1867 comme s'étant élevée à 150 francs ; l'exécution de ce travail eut donc lieu entre ces deux dates.

Le 14 juin 1865, le Conseil, en votant pour ordre les 200 francs déjà destinés au portrait de M. Tillard, votait en outre, sur la proposition de M. Georges Villers, 60 francs pour que le *portrait de Mlle Cuiret* fût placé « dans la principale « galerie de notre musée ».

Le 13 juin 1866, M. Pain, dans son rapport sur la comptabilité, critiqua vivement le choix des livres achetés depuis plusieurs années et réclama l'institution d'une Commission pour surveiller ces acquisitions : le crédit voté avec cette affectation, fut, sur sa demande, réduit de 500 fr. à 300 fr., non toutefois sans qu'un membre du Conseil eût fait remarquer que l'achat de certaines publications était imposé par certains ministères, ajoutant que la nomination d'une commission « lui répugnerait pour divers motifs », convaincu qu'il était que le conservateur, « dont le dévouement est bien connu », s'empresserait de prendre en considération les observations qui pourraient lui être adressées.

Malgré ces justes remarques, le même désir de l'établissement d'une *Commission des achats de livres* fut plusieurs fois exprimé de nouveau, et M. Despallières se décida à nommer cette commission, qu'il composa de M. Lambert, Ferdinand Tillard, de Vilade et Georges Villers ; le crédit des acquisitions de livres fut aussitôt relevé, le 12 juin 1867, à la somme de 500 francs.

On sait que la Commission des achats de livres, nommée par le Maire, est maintenant remplacée par un *Comité d'inspection et d'achat de livres*, dont les membres, sauf un délégué du Conseil Municipal, sont nommés pour sept ans par le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du préfet, après avis du Maire ; telles sont du moins, les dispositions des décrets du 1er juillet 1897 et du 6 mars 1903 ; en fait, nous pourrions citer des exemples de Comité d'inspection nommés par le ministre, probablement sur la proposition du préfet, mais sans que le Maire en ait été préalablement informé en quelque façon que ce soit.

Peu de temps après les critiques de M. Pain sur les acquisitions de livres, M. Despallières informait le Conseil, le 26 septembre 1866, que M. Marcel LAMARE-PICQUOT, ancien pharmacien originaire de Bayeux, mais résidant à Paris, avait exprimé le désir que M. Villers se rendît près de lui pour recevoir

Digitized by Google

les nombreux objets intéressants qu'il avait rapportés de ses lointains voyages, et que, se voyant fort avancé en âge, et désirant laisser de lui un souvenir à sa ville natale, il avait l'intention de donner au Musée de Bayeux.

Le Conseil mit dans ce but une somme de 500 francs à la disposition de M. Villers qui, le 14 novembre de la même année, communiqua au Conseil un long rapport sur les différents objets d'histoire naturelle et d'éthnologie qu'il avait rapportés, de la part de M. Lamare Piquot, et qui se trouvaient exposés, classés dans un ordre méthodique, dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Le Conseil, acceptant la donation de M. Lamare-Picquot, chargea M. le Maire de l'en remercier au nom de la Ville, vota l'impression du rapport de M. Villers pour être livré à la publicité, et ordonna que le portrait de M. Lamare-Picquot serait placé dans la salle qui contiendrait les objets dus à sa générosité, « pour perpé-« tuer le souvenir de l'auteur de cet acte de générosité ».

Cependant tous les volumes provenant des legs Tillard et Delarue n'ayant pu trouver place dans les rayons des boiseries nouvellement installées, la question de *l'agrandissement du local* devait nécessairement être agitée de nouveau.

Le 9 mai 1867, on parlait d'édifier une *galerie le long de la rue de la Juridiction*, entre la bibliothèque et la maison Regnouf ; le devis s'élevait à 15.000 francs ; le 12 juin, le rapport présenté par M. de Vilade, au nom de la Commission de Comptabilité, examinait ce projet et le jugeait défectueux sur bon nombre de points ; il proposait d'attendre plutôt que quelque circonstance se produisît, permettant un plan d'ensemble, et d'utiliser, en attendant, la maison Cuiret et ses dépendances.

Le Conseil, constatant que l'étendue de la Bibliothèque et du Musée n'était plus en rapport avec le nombre des objets qu'ils étaient désormais destinés à renfermer, pria la Commission du budget « de bien vouloir porter ses investi-« gations sur cette importante question. »

Mais, un autre objet vint bientôt solliciter par son urgence l'attention du Conseil, et la détourner pour longtemps de la pensée des agrandissements projetés.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V

Le Catalogue

Nous avons dit plus haut que le catalogue (1) par fiches des ouvrages composant la bibliothèque avait été fait par M. Lambert en 1851, conformément au vœu déjà plusieurs fois émis et rappelé notamment en 1849 par M. Labbey au nom de la Commission de Comptabilité.

Ce catalogue avait été transcrit sur un registre, mais il n'était pas facile à tenir au Courant ; en outre, il ne pouvait servir que pour la recherche des livres dans l'intérieur même de la Bibliothèque, et n'était d'aucune utilité pour faire connaître à l'extérieur la composition et la valeur de notre collection municipale.

Le 7 février 1868, un membre du Conseil Municipal exposait en séance « que « la Bibliothèque publique ayant pris une importance inespérée par suite des « sacrifices de la Ville et des généreuses donations faites à cet établissement, « il serait fort désirable qu'un *catalogue imprimé* et répandu dans de nombreuses « mains fît connaître les ressources littéraires et scientifiques que renferme cet « établissement ; que l'impression de ce catalogue serait le complèment de la « bonne organisation de la Bibliothèque et rendrait incontestablement de nom- « breux services aux personnes studieuses qui sont obligées de se déplacer pour « consulter le *catalogue manuscrit existant*, catalogue *parfaitement fait*, il est « vrai, par les soins du savant conservateur. M. Lambert, mais *devenu fort in-* « *complet* par l'adjonction des bibliothèques Tillard, Delarue et de la Société « d'Agriculture. »

Une observation en passant : l'honorable membre du Conseil Municipal qui s'exprimait ainsi, semblait comprendre la bibliothèque de la Société d'Agriculture dans les collections de livres à cataloguer ; il est bon de remarquer que, si l'on comprenait ces livres au catalogue, ce ne pouvait être que dans une section à part, formée d'une collection distincte appartenant à une société particulière, et ne pouvant ni ne devant à aucun titre être incorporée dans la bibliothèque de la Ville à laquelle elle ne pouvait appartenir (2).

Ceci dit, reprenons notre récit.

(1) page 33, ci-dessus.
(2) Voir page 58, ci-après.

Digitized by Google

M. le Maire ayant appuyé la proposition que nous venons de rapporter, le Conseil vota une somme de 1.000 francs, dont 500 francs, sur les fonds disponibles de l'exercice courant et 500 francs sur le budget de 1869 ; dans la séance du 12 mai 1868, le crédit de 1869 fut porté de 500 à 1.400 francs, et dans celle du 24 juin il fut porté à 1.600 francs.

Avant d'arriver à l'impression du catalogue, il fallait d'abord le mettre à jour et pour cela opérer une refonte complète de la liste que M. Lambert avait rédigée de 1849 à 1851, en y faisant entrer les volumes légués par MM. Tillard et Delarue et ceux acquis ou donnés depuis ; c'était un travail considérable, qui ne pouvait avancer rapidement ; aussi voyons-nous que les crédits votés ne furent pas employés intégralement pendant assez longtemps, et qu'aux chapitres additionnels de 1871, on jugea suffisant de conserver seulement 700 francs sur les 1.842 fr. qui se trouvaient encore disponibles sur ce crédit.

Entre temps, M. Despallières informait le Conseil, dans les séances des 19 mai, 22 juin et 21 août 1868, des dons faits au Musée par M. l'abbé Marie-Duclos, d'un *portrait de l'Ecole Espagnole*, et par M. Lucien Jahiet, d'un *Incendie en Mer*, de Noël. Le Maire mentionnait aussi une nouvelle restauration (2) du tableau de la *bataille de Formigny*, et une réparation du cadre pour laquelle il fut voté un crédit de 80 francs.

Le 5 mars 1869 était autorisée *l'acquisition de la Maison Piquet*, enclavée dans les dépendances de la Bibliothèque, maison qui devait bientôt être affectée au logement du Conservateur et qui a servi à cet usage jusqu'à la mort de M. Paimblant en 1911.

Le 22 octobre 1869, M. le Maire annonçait que M. Cibiel faisait don à la Ville du plâtre original du *Faune dansant* de Le Quesne, qui ne fut transporté à Bayeux que deux ans plus tard. On nous permettra d'anticiper un peu sur les événements pour résumer ici les intéressants détails qui furent donnés à cette occasion par M. Georges Villers, dans la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 1871.

L'auteur de cette belle statue, Eugène-Louis LE QUESNE, né à Paris en 1815, en avait donné la maquette en plâtre à son beau-père, M. Guérin, propriétaire du chateau de Litteau ; à la mort de M. Guérin, le château fut acquis avec son mobilier par M. Cibiel. C'est alors que M. Legrix, de Litteau, désirant que la statue du Faune fût donnée au Musée de Bayeux, fit écrire au statuaire par l'Administration Municipale et par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres ; Le Quesne répondit, le 12 août 1864, que le plâtre avait été vendu à M. Cibiel avec le château ; après quelques négociations, on obtint de M. Cibiel le don de cette œuvre d'art : elle fut placée à l'hôtel-de-ville de Bayeux, dans le salon aux fines boiseries blanches, derrière la salle d'audience du tribunal de commerce, salon qui maintenant fait partie de notre Musée.

Avant de revenir au catalogue, signalons encore l'achat, en 1869, de la *collection d'histoire naturelle* de M. Victor VAUTIER ; le vote de 150 francs, le 4 avril 1871, pour le *portrait de M. Gauquelin-Despallières*, maire de Bayeux de 1838 à 1870, décédé le 3 décembre 1870, et le don d'un *dessin de Le Pippre* par M. le

(1) Voir page 20, ci-dessus.

Digitized by Google

Baron GÉRARD, mentionné au procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 1871.

La funeste guerre de 1870-1871, les tristes événements qui en furent la conséquence, et la mort du savant Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, M. Charles Edouard Lambert, survenue le 23 juillet 1870, amenèrent nécessairement une interruption dans la confection du catalogue. La menace de l'invasion, — les Prussiens s'étaient avancés jusqu'aux environs de Lisieux, — avait contraint à enlever précipitamment la Tapisserie du meuble qui la renfermait, et dont vingt glaces avaient été brisées au cours de cette opération ; aussi dans son rapport pour la Commission de Comptabilité, du 11 août 1871, M. Tavigny demanda-t-il un crédit de 1,750 francs pour diverses réparations reconnues indispensables par suite du défaut d'entretien des immeubles de la Ville pendant cette période si troublée.

Quelques jours après, le 16 août, le Conseil autorisait *l'acquisition de la maison Devos*, située à l'angle de la rue de la Juridiction, entre cette rue et la maison Piquet ; on poursuivait ainsi un plan d'ensemble qui devait rendre la ville propriétaire d'une série importante d'immeubles contigus, pouvant permettre plus tard les agrandissements du Musée que l'on était obligé d'ajourner provisoirement.

A la suite du décès de M. Lambert et, par arrêté du 25 octobre 1870, M. l'abbé LAFFETAY, docteur ès-lettres, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, chanoine de la Cathédrale, avait été nommé Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, des diverses collections et des objets d'art appartenant à la Ville.

Comme il le rappelle dans son rapport du 12 mars 1880, déjà cité au commencement de cette étude, l'œuvre du catalogue fut le premier objet des recommandations de l'autorité municipale au nouveau bibliothécaire.

« Cette tâche, dit-il, avait été entreprise par mon prédécesseur, mais la mort « ne lui laissa pas le temps de la terminer. Son plan, d'ailleurs, avait vieilli ; « il n'était plus en rapport avec le nombre et la qualité des ouvrages, vous m'au« torisâtes à l'abandonner ».

Le catalogue devint donc l'objet principal des travaux de Conservateur et de la Commission de la Bibliothèque, « dont les membres dévoués s'occupèrent « activement des travaux préparatoires et de la rédaction » qu'il fallut reprendre entièrement et recommencer pour ainsi dire par le commencement.

Le 1er juillet 1872, le rapport de Comptabilité, présenté par M. Carité, proposait d'appliquer au catalogue : 1° un crédit spécial de 500 francs ; 2e une somme de 604 fr. 20, réservée sur les crédits de l'année précédente ; 3e une autre somme de 139 fr. 48, restant disponible sur le crédit du Musée ; 4° 200 francs sur le crédit ouvert pour acquisitions de livres ; en tout 1.443 fr. 68, plus une indemnité de 100 francs au bibliothécaire, « bien acquise, dit le rapport, car en dehors de ses « heures réglementaires il consacre tout son temps à l'élaboration du catalogue. »

M. Laffetay, en effet, se livrait avec ardeur à ce travail et, d'accord avec la commission, il ajournait autant que possible les acquisitions de livres, pensant avec raison, comme l'exposa M. Adalbert de Cussy dans le rapport du budget, le 4 juillet 1873, qu' « avant l'achèvement de l'inventaire et du classement pré« paratoire à l'établissement du catalogue, il serait prématuré de procéder à « des acquisitions nouvelles. Cette opération permet, en effet, de constater les « vides qui existent sur certains rayons et dans un assez grand nombre de collec-

Digitized by Google

« tions, — elle a pour résultat l'élimination des doubles et la reconnaissance des « abonnements aux recueils qu'il conviendra plus tard de continuer ou d'inter- « rompre. Il faut donc réserver pour l'avenir les déterminations à prendre quant « à l'achat de livres ».

Le 30 juin 1875, sur la proposition de M. Niobey, maire, un crédit de 1.500 fr. fut voté pour l'achèvement et l'impression du catalogue ; M. le Maire appréciait en ces termes l'importance et les difficultés de cette opération : « C'est un travail ardu, fastidieux et, partant, fort long, que de cataloguer une bibliothèque « de l'importance de la vôtre. Il faut du temps pour classer convenablement *plus « de* 18.000 *volumes* (1) en relever exactement les titres avec les indications « exigées touchant l'auteur de l'ouvrage, son éditeur, la date des éditions, etc, « choses essentielles pour l'appréciation des livres, la garantie de leur identité. « Six heures de deux hommes très aptes à ce genre de travail sont employées « sans qu'il semble qu'on ait avancé d'un pas. Aussi, malgré la haute compé- « tence, le zèle et le dévouement courageux de notre éminent conservateur, « secondé par M. Lepetit (2), auxiliaire aussi laborieux qu'actif et intelligent, « il reste encore beaucoup à faire pour conduire à fin notre catalogue... et tout « ne sera pas fini quand le catalogue aura été dressé. Pour remplir l'œuvre, l'im- « pression est indispensable... le catalogue est de l'essence de toute bibliothèque, « surtout le catalogue imprimé.Seul il fait bien connaître les richesses de l'établis- « sement et lui donne un titre incontestable, positif... »

L'année suivante, le 30 août 1876, M. Tavigny, rapporteur du budget, donnait des détails plus précis, dont nous croyons intéressant d'extraire quelques passages :

« 600 francs ont été employés au salaire d'un auxiliaire dont M. le Bibliothé- « caire, écrasé par les soins et la préparation du catalogue, a été obligé de récla- « mer le concours.

« Cet employé, dont le travail est absolument spécial au catalogue, aide M. « Laffetay dans le classement des volumes, dans l'établissement des fiches, et « surtout dans la mise au net comme dans la copie dernière des feuilles qui doi- « vent être livrées à l'impression.

« La rémunération a été jusqu'ici, d'abord de 0 fr. 40 l'heure, puis de 50 francs « par mois.

« Un des membres de cette commission qui, participant lui-même à ce travail, « a été à même d'en apprécier les difficultés et le poids, est en mesure de nous « affirmer que pas une minute du temps payé à M. Lepetit, l'auxiliaire, n'est « perdue où employée sans fruit.....

« Vous appellerez de tous vos vœux l'époque où la fin de cette longue et minu- « tieuse besogne permettra de supprimer sans retour l'aide provisoire sollicité « jusqu'ici et à si juste titre par M. le Bibliothécaire ; cette époque nous appa- « raît enfin. Sur *un total de* 14.282 *volumes* (3), *non compris les doubles et les « incomplets* éliminés à grande peine, 12.085 sont catalogués ; il n'en reste à re-

(1) Voir plus loin, revoir (3) et ci-après page 43
(2) Ancien directeur de l'Ecole Mutuelle.
(3) Revoir (1) ci-dessus et ci-après. page 43.

Digitized by Google

« censer et à inscrire que la septième partie environ : ce travail, d'après M. le « Bibliothécaire, pourrait être achevé le 1er janvier prochain.

« L'impression déjà commencée marchera alors parallèlement avec la révi- « sion des copies qui n'a pu être faite encore que pour *une première section du « catalogue livrée à l'impression le 1er mai dernier.*

« Combien de temps se prolongerait cette impression et cette revision simul- « tanées ?... Tout dépendra de l'activité de M. Leblanc, qui *n'a encore fourni « aucune épreuve,* mais qui le fera sans doute au premier jour...

« L'impression en cours d'exécution ne s'interrompra ni cette année, ni la « suivante, et il est bon d'en prévoir la dépense dans des conditions assez larges « pour que le travail ne subisse pas un temps d'arrêt... »

Si l'on en croit le registre des délibérations du Conseil, ce ne fut pas l'insuffisance des crédits, mais la lenteur de l'imprimeur Caennais Leblanc, qui retarda l'impression du catalogue ; les rapports de M. Tavigny, du 5 septembre 1877 et du 26 août 1878, constatent en effet que « le catalogue, malgré les soins em- « pressés et l'activité que déploie pour lui le Bibliothécaire, n'a pu se terminer « aussi promptement qu'on l'avait pensé.... le travail du Bibliothécaire est à peu « près achevé ; reste l'impression, qui en est la partie la plus coûteuse et qui, « *en dépit des réclamations incessantes* adressées à M. Leblanc, progresse avec « *une extrême lenteur.* »

Le 14 août 1879, M. Tavigny paraît enfin plus satisfait : « Le catalogue, dit-il « avance lentement, mais sûrement, la 22e de ses feuilles est terminée maintenant : « il n'en manque plus que 8 ; les *retards imputables uniquement à l'imprimeur,* « sont conjurés autant que possible par le Conservateur qui dépense à cette « œuvre toute son énergie. Grâce à son dévouement, vous serez bientôt en pos- « session d'un inventaire précis et fidèle. Tous vos livres seront mis ainsi promp- « tement à la portée des recherches, et dans l'avenir *aucun d'eux ne pourra ni « s'égarer ni se perdre* ».

Cette conclusion de l'honorable rapporteur du budget peut paraître quelque peu optimiste : le catalogue fut terminé et publié dans les premiers mois de 1880, ainsi que le prouve le rapport de M. Laffetay déjà cité plusieurs fois ; mais, malgré l'heureuse conclusion de ce travail, malgré le soin avec lequel les fiches du catalogue continuèrent d'être tenues au courant, il serait sans doute téméraire d'affirmer que, depuis 1880, aucun livre de la Bibliothèque n'a été égaré ni perdu !... un tel résultat serait la réalisation d'un idéal..., et le propre de l'idéal, — en cela comme en toutes choses, — n'est-il pas de ne pouvoir jamais être atteint ?...

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne le catalogue de 1880, que M. Laffetay estimait, dans son rapport, le nombre total des volumes inscrits à 17.300 *environ* (1), 2.300 ayant été éliminés comme doubles ou incomplets. Inutile de dire que ce chiffre a été de beaucoup dépassé depuis cette époque.

(1) Voir page 42 ci-dessus.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Nouveaux Accroissements. — Le Musée de l'Hotel-de-Ville

L'historique du catalogue nous a fait négliger de mentionner certains accroissements de la Bibliothèque et du Musée, dont la brève énumération va nous contraindre à revenir un peu en arrière.

Le 12 novembre 1872, M. Marc, maire, annonçait au Conseil le don au Musée de neuf tableaux, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; c'étaient *la Magicienne*, de Broc ; *le Sacrifice d'Ephigénie*, de Desoria ; *la Charité Romaine* d'après Sébastien Bourdon ; *l'Adoration des Mages*, provenant du Musée Campana ; *Le Paysan ivre*, de la collection Lacaze ; un *portrait équestre d'officier général*, attribué à Parrocel ; *Saint-Jean et un Evêque*, du Musée Campana ; *le Satyre ivre*, de la Collection Lacaze ; et le *Village sous la neige*, de l'Ecole hollandaise ; une somme de 500 francs fut votée pour l'encadrement et le transport de ces tableaux.

Le 8 février 1873, le Conseil acceptait le don à la Bibliothèque Municipale des livres de M. le Docteur FÉRON et autorisait l'achat, pour le prix de 400 francs, de l'*Herbier de M. de Brébisson*, pour être déposé au jardin botanique.

Le 6 mars 1874, M. Marc informait le Conseil que le *buste en marbre d'Arcisse de Caumont*, par Le Harivel du Rocher, venait d'être offert au Musée par la veuve de l'éminent archéologue.

Le 14 août 1877, le Conseil autorisait M. Niobey, maire, à faire faire le *portrait de M. Marc*, son prédécesseur, décédé le 28 juin 1877 ; ce portrait ayant été exécuté par le peintre Bayeusain Panchet dit Bellerose, on vota, le 17 avril 1879, une somme de 200 francs pour en rémunérer l'auteur ; le 26 août 1878, on avait ouvert un crédit de 365 francs pour la *restauration des portraits des anciens maires*, placés dans le salon qui, occupant le milieu de la façade Est de l'Hôtel-de-Ville, servait alors de salle de réunion au Conseil Municipal, et qui est devenu le cabinet du Maire depuis que la publicité des séances a forcé le Conseil de se réunir dans un local plus facile d'accès.

Le 28 novembre 1878, le Conseil votait 770 francs pour l'acquisition de *la Bacchante* de Robert Lefèvre, découverte par M. Doucet chez Jouet, rue de Nesmond, et achetée pour la Ville par M. le Baron GÉRARD, député de l'arrondissement ; quelques jours après, le 6 décembre, on acceptait avec reconnaissance l'offre faite par le frère de l'ingénieur distingué qui dirigea la reconstruction de la Tour centrale de la Cathédrale, de *l'ouvrage de M. de Dion* contenant la des-

Digitized by Google

cription de ce remarquable travail, avec des planches explicatives du plus grand intérêt.

Le 17 mars 1879, le Maire annonçait l'envoi au Musée, par le Ministre des Beaux-Arts, d'une statue en plâtre de Croisy, *Psyché abandonnée* ; enfin, le 30 décembre 1879, le Conseil apprenait le don de l'*Herbier du Docteur Godet*, de Balleroy, et d'un très curieux *jaque de mailles* trouvé sur le champ de bataille de Formigny et offert au Musée par Mme Veuve Joseph THIBAULT.

Ces dons et ces acquisitions, en augmentant de jour en jour le nombre et l'importance des trésors artistiques de la Ville de Bayeux, faisaient de plus en plus sentir l'insuffisance des locaux destinés à les contenir.

Dès le 6 août 1875, M. Anatole Deshameaux, rapporteur de la Commission du Budget, avait proposé de porter de 100 à 200 francs le crédit du Musée, et expliqué ainsi qu'il suit les motifs de cette augmentation : « Plusieurs amateurs « ont enrichi la Ville de collections qui ne sont pas mises sous les yeux du public, « soit parce qu'elles ne sont pas classées, soit parce qu'elles demandent des soins « qu'on ne leur a pas donnés jusqu'à présent. Votre Commission appelle toute « l'attention de M. le Maire sur cette affaire et l'engage à mettre un terme à une « inaction qui compromettrait à la longue des objets ou des collections précieux « et qui méritent la sollicitude de l'administration ».

Un an après, le 30 août 1876, M. Tavigny, dans son rapport sur le budget, revenait avec plus d'insistance sur le même sujet :

« L'allocation de 200 francs pour l'entretien des collections du Musée, disait-il, « quoique doublée depuis 1876, paraît encore chétive. Y a-t-il mieux à faire que « ce qui a été fait depuis longtemps ? — Ne peut-on *mieux préserver les tableaux*, « *les mettre plus en vue* ? — Ne serait-il point à propos d'*en transporter quelques-* « *uns dans les salons de la mairie* ? — N'y a-t-il point des *précautions à prendre* « *pour la conservation des collections*. notamment pour celles de M. Lamare- « Picquot ?...

« Des *mesures radicales* devront être prises plus tard pour assurer, non seu- « lement au présent, mais à l'avenir de nos collections et du Musée *une instal-* « *lation digne* de ce qu'ils sont, mais surtout *de ce qu'ils pourraient être*... En atten- « dant que *les idées que chacun de nous se plaît à entretenir* à cet égard obtiennent « une *réalisation si désirable*, il importe de ne rien négliger pour entretenir et « conserver en vue de l'avenir le précieux germe qui nous est acquis ».

Ce passage du rapport de M. Tavigny mérite d'attirer tout spécialement l'attention : il est, en effet, d'une importance capitale pour l'histoire de notre Musée.

L'honorable rapporteur du budget avait certes pleinement raison quand il signalait la nécessité de *mettre les tableaux plus en vue* qu'ils n'étaient dans la salle mal éclairée qui servait de vestibule, dans la galerie Mathilde aussi peu satisfaisante sous ce rapport, et dans l'escalier de la bibliothèque ; il avait raison aussi de rappeler les *précautions à prendre pour la conservation des collections* et, s'il est permis d'exprimer un regret, c'est qu'on n'ait pas mieux écouté ses sages avis sur ce dernier point.

Mais était-il aussi bien inspiré quand il proposait de *transporter quelques tableaux dans les salons de la mairie* ?...

Assurément, beaucoup de tableaux étaient mal placés, difficiles à bien voir, et perdaient, par un éclairage défectueux, la meilleure partie de l'effet qu'ils auraient

Digitized by Google

dû produire... Assurément aussi, les transporter à l'Hôtel-de-Ville, c'était les mettre dans des conditions de visibilité beaucoup plus avantageuses...

Mais c'était en même temps morceler la collection qui formait le noyau de notre Musée, la diviser en deux parties, et à cause de cela, il semble vraiment que le remède était pire que le mal.

Cette proposition, émise ainsi pour la première fois, de transporter à l'Hôtel-de-Ville une part de nos richesses artistiques, était faite, — c'est incontestable —, dans les meilleures intentions du monde ; ce n'en était pas moins la première idée d'un « Musée de l'Hôtel-de-Ville » établi concurremment avec l'ancien musée ; c'était donc l'abandon de l'idée maîtresse qui, jusqu'alors, avait inspiré tous nos administrateurs : améliorer et agrandir le local qui, depuis 1830, avait été choisi pour y grouper tout le patrimoine littéraire, artistique et scientifique de la Ville de Bayeux ; c'était, par la dispersion des efforts, rendre désormais impossible la réalisation du plan primitif qui, nous persistons à le croire, eût été de beaucoup préférable sous tous les rapports.

Cette première manifestation de la pensée d'un déplacement partiel du vieux Musée bayeusain ne fut pas suivie d'effet immédiat ; elle resta quelque temps encore à l'état de projet plus ou moins vague, et l'immeuble qui servait d'abri traditionnel à nos collections continua d'être l'objet de la sollicitude de l'administration : le 27 mars 1877, on vota 780 fr. 80 pour le remplacement de la grande porte de la bibliothèque ; les 14 août et 31 décembre 1877, 17 avril et 14 août 1879, on vota des fonds pour l'établissement de persiennes extérieures aux fenêtres de la grande salle du premier étage.

Dans cette même séance du 14 août 1879, M. Tavigny, encore rapporteur de la Commission du budget, revint sur les projets d'améliorations à effectuer ; et, dans un passage de son rapport, nous retrouverons, plus accentuée et commençant à revêtir une forme plus précise, l'idée du projet dont diverses circonstances devaient bientôt entraîner l'exécution ; voici ce qu'il disait :

« Dans une récente réunion de la Commission spéciale qui administre la « Bibliothèque, des observations très vives ont été faites sur la *nécessité d'amé-* « *nager sans délai un local provisoire* pour *l'installation de vos collections qui se* « *perdent et de vos tableaux qu'on ne voit pas.* jusqu'à ce que la maison Regnouf « tombe entre vos mains et que vous puissiez *donner suite aux anciens projets* « *d'agrandissement de vos bâtiments vers la place Saint-Sauveur,* il faut pourvoir « aux besoins du moment.

« Utiliserez-vous dans ce but, comme on vous l'a proposé, tout ou partie des « anciennes maisons Cuiret ?... Songerez-vous aux *anciens salons de la sous-pré-* « *fecture, qui sont tous prêts,* et dont M. le Président du Tribunal de Commerce « a signalé tout dernièrement et officiellement les inconvénients inadmissibles « pour le service de ses audiences et de ses délibérations ?... Serez-vous amenés « à rechercher pour ce tribunal un local différent et plus approprié aux exigences « de la justice ?... Nous ne savons, mais il est évident qu'*assez prochainement,* « *vous serez appelés à prendre des mesures plus ou moins coûteuses,* dont un des « objets principaux sera de favoriser, par une *extension de vos salles de Musée,* « les généreuses intentions des donateurs à venir ».

Comme on le voit, M. Tavigny n'abandonnait pas entièrement l'ancien plan : il rêvait toujours de l'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque par la

Digitized by Google

construction d'une aile vers la place Saint-Sauveur et par l'utilisation des bâtiments de la rue Quincangrogne ; c'était toujours le plan traditionnel d'ensemble qui seul pouvait, par la constitution d'un Musée unique et de vastes proportions, donner pleine et entière satisfaction. Mais la réalisation de ce plan eût été fort coûteuse ; elle était impossible tant que la Ville n'était pas propriétaire de la maison Regnouf ; une exécution partielle, du côté de la maison Cuiret, eût entraîné, elle aussi, de fortes dépenses ; il était donc naturel de penser à utiliser les salons *tous prêts* de l'ancienne sous-préfecture, que le Tribunal de Commerce trouvait incommodes et qu'il désirait abandonner...

La question, cependant, restait encore en suspens ; les procès-verbaux des séances, pendant une période relativement longue, ne mentionnant que des détails peu importants : le *legs de M. l'abbé Chassay*, Bayeusain décédé à Florence le 11 janvier 1880, à la Bibliothèque de sa ville natale, legs qui, toutes formalités remplies, produisit une rente de 155 francs, affectée depuis lors aux dépenses de notre bibliothèque municipale ; un vote de 200 francs pour des *stores aux fenêtres de la Galerie Mathilde*, le 9 juillet 1880 ; l'acquisition, pour 100 francs, du *portrait du maire Le Parsonnier des Rougesterres*, le 11 août 1880, etc...

Ce n'est que le 16 décembre 1881 que, dans le rapport de la commission du budget, M. Lamy posa de nouveau la question des améliorations indispensables à apporter au Musée ; il s'exprima en ces termes :

« L'un de nos honorables collègues a manifesté le vœu, dans l'une de vos pré-
« cédentes réunions (1), que des mesures fûssent prises et des crédits au besoin
« votés pour pourvoir à une *meilleure appropriation de vos Musées* et à la conser-
« vation des tableaux et autres objets d'art qu'ils contiennent. Votre Commission
« a reconnu le bien fondé des observations qui vous avaient été présentées à cet
« égard, et *sans entendre limiter les dépenses que dans cet ordre d'idées, il conviendra*
« *de faire dans l'avenir*, elle a cru devoir vous proposer, comme moyen de remédier
« aux besoins les plus pressants, d'inscrire à votre budget un *crédit de 3.000 francs*
« *pour les dépenses urgentes*. Plus tard et après mûr examen, il y aura sans doute
« lieu de solliciter de vous de nouveaux crédits pour améliorer un état de choses
« qu'il est impossible, sans préjudice pour les intérêts de la Ville, de laisser se
« prolonger ».

Il se prolongea cependant quelque temps encore ; on n'avait pas tranché la question de savoir si on persisterait dans les anciens projets d'agrandissement des locaux actuels, ou si on les abandonnerait pour créer ailleurs un nouveau musée, et, en attendant, on s'en tenait à l'ancien état de choses : ce fut certainement la pensée de faciliter la réalisation du plan primitif qui inspira l'*acquisition de la maison Regnouf*, autorisée le 31 janvier 1882, réalisée le 15 février suivant par acte devant Me Lefèvre, notaire à Bayeux, pour le prix de 7.000 francs, et ratifiée définitivement, après enquête de commodo et incommodo ouverte le 8 juin, par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet de la même année.

Il importe de noter ici, pour ne pas trop s'écarter de l'ordre chronologique et aussi pour confirmer par un fait nouveau ce que nous venons de dire, que M. le

(1) celle du 23 Septembre 1881.

Digitized by Google

chanoine Camille-Jacques-Désiré Laffetay, conservateur de la Bibliothèque et du Musée et auteur du catalogue publié en 1880, mourut le 13 février 1882, à l'âge de 71 ans et 10 mois et que dix jours après, le 23 février, un arrêté du Maire nommait pour lui succéder M. François-Alexis MAYNIER, licencié es-lettres, professeur de rhétorique au collège ; M. Maynier était toujours nommé avec le titre de « Conservateur de la Bibliothèque publique, des diverses collections et des « objets d'art appartenant à la Ville de Bayeux », ce qui prouve bien, qu'officiellement du moins, l'immeuble de la place Saint-Sauveur était toujours considéré comme le véritable Musée, et que les collections exposées dans d'autres locaux n'étaient que des annexes de cet établissement.

Mais bientôt l'idée du « Musée de l'Hôtel-de-Ville » allait se présenter de nouveau ; nous la voyons paraître, à la séance du 1er mars 1883, dans la remarque faite qu' « il serait *urgent* que *le local occupé en ce moment par le Tribunal de Com-* « *merce* fût *rendu à la Ville qui en est propriétaire* », et dans l'invitation adressée au Maire « de faire une démarche auprès de l'administration supérieure pour que, « *dans un avenir prochain*, la Ville puisse *reprendre jouissance de ces bâtiments* « dont la disposition lui devient indispensable ».

Dans la même séance, on vota 3.077 francs, pour solde du mémoire de frais d'impression du catalogue, à payer à M. Leblanc-Hardel, imprimeur à Caen ; et on accepta, avec remerciements, les dons faits par Mme Vve Paul LIÉNARD, d'un *tableau de fleurs* et de *trois portraits*, dont ceux de son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme Alexandre Liénard ; le 6 juin 1884, le Maire était autorisé à accepter le *legs de M. Pierre-Alfred Castel* à la Bibliothèque, en exécution de son testament du 13 mars 1884.

Le 30 juin de la même année, le Conseil Municipal était appelé à délibérer sur un autre legs qui allait avoir sur la question du Musée une influence décisive : le 8 mai 1884 était décédé à Bayeux M. François-Louis-Léonor DOUCET, banquier, amateur de beaux-arts et d'antiquités et savant numismate, qui, par son testament du 15 mars 1880, avait légué à la Ville tous les *livres* et *manuscrits* que la Bibliothèque municipale ne possédait pas au jour de sa mort et qui se trouveraient chez lui à cette date ; il léguait en outre son *médailler* et *cinquante dessins ou tableaux* à choisir dans sa collection.

En acceptant cette libéralité, le Conseil chargea une Commission composée de MM. de Toustain, Panchet-Bellerose, Anquetil, Villers, Bertot et Payan, d'assister le Maire dans les démarches à faire pour en assurer la réalisation ; et aussitôt se posa la question de savoir où l'on pourrait déposer cette importante et précieuse collection.

Le 28 août 1884, dans le rapport de la Commission des Finances, M. Tavigny, regrettant la négligence que l'on s'était habitué à apporter à la Bibliothèque et au Musée, s'adressait en ces termes au Conseil Municipal :

« Vous savez, Messieurs, à quoi se réduit depuis de trop longues années *l'en-* « *tretien du Musée* et de ses collections. Il consiste à *faire des vœux* pour qu'il y « soit pourvu, et à laisser tomber en non valeur le crédit, insignifiant d'ailleurs, « affecté à cet usage. Nous consignerons ici, une fois de plus, le *vœu manifesté* « *de toutes parts qu'un local convenable soit approprié sans délai* pour les tableaux, « et plus tard pour la Tapisserie de la Reine Mathilde. *L'avenir du Musée* dépend « de vos résolutions à cet égard. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler com-

Digitized by Google

« bien l'insuffisance des dispositions actuelles est de nature à paralyser les inten-
« tions favorables et la bonne volonté de ceux qui seraient tentés de l'enrichir.

« *Divers projets* ont été médités : on a parlé de l'*installation du précieux médaillier*
« *légué par M. Doucet dans l'ancien local du télégraphe* (1). On a parlé aussi de
« *placer immédiatement les tableaux dans les salons de l'ancienne sous-préfecture, en*
« *cherchant peut-être dans les maisons* Slotin (2), s'il y a lieu, un nouveau bâtiment
« pour le tribunal de Commerce...

« Il ne nous appartient pas, Messieurs, de vous prononcer sur ces idées, qui
« veulent être étudiées et mûries ; nous ne prétendons pas recommander les
« unes plus que les autres ; mais nous devions faire ce que nous faisons ici : jeter
« encore une fois le cri d'alarme et presser la solution ».

Le Tribunal de Commerce, lui aussi, réclamait avec instance un autre local et, dans la séance du 11 septembre 1884, le Conseil Municipal était appelé à donner son avis sur la réunion de la « salle du Faune » aux appartements, dépendant de ce tribunal, au milieu desquels elle se trouvait enclavée. Mais divers projets, à ce moment s'enchevêtraient aussi les uns dans les autres : il fallait trouver des emplacements convenables, non seulement pour le tribunal de commerce, mais encore pour l'Ecole municipale des garçons, trop à l'étroit dans son local de l'Impasse Prud'homme ; pour le Musée, et spécialement pour les collections Doucet ; pour le télégraphe, en attendant la réunion définitive de ses services avec ceux de la poste, installés depuis le 17 juillet 1884 dans le nouvel hôtel de la Rue Laitière ; aussi, après avoir déclaré « que la salle du Faune et les appartements
« consacrés aujourd'hui à la justice consulaire dans les bâtiments de l'hôtel-de-
« ville ont été *signalés par une opinion qui se dessine de plus en plus*, comme on ne
« peut plus propres à *l'installation d'un Musée de tableaux dont l'urgence absolue*
« *est universellement constatée* ; que l'ancien logement du télégraphe semble
« dès maintenant tout préparé pour recevoir certaines annexes de ce Musée,
« entre autre le médaillier Doucet ; que dans cette situation il y aurait impru-
« dence à permettre, sans réflexion et sans délai, l'appropriation de la salle du
« Faune à l'usage indiqué par le Conseil Général ; que toutes ces questions qui
« se lient doivent être examinées ensemble »,... le Conseil, entendant surseoir provisoirement à toute détermination, renvoya l'étude de cette affaire à la Commission des écoles, composée de MM. Delmas, Bertot, Aubrée, Tavigny, Doullys et Laîné.

Mais il fallait quand même, — et le plus tôt possible, — loger les collections Doucet ; le 9 octobre, malgré les réclamations de M. Clérice, ancien gérant du bureau télégraphique, le Conseil décida qu'une des chambres occupées par ce fonctionnaire, au premier étage du bâtiment sur la rue de la Chaîne, serait *immédiatement* réunie aux locaux en ce moment utilisés par la mairie elle-même et *affectée à la réception des objets d'art et du médaillier* recueillis dans la succession de M. Doucet ; le surplus du logement était laissé à la disposition de M. Clérice, sous condition formelle d'en sortir dès qu'on le lui demanderait, après avoir été prévenu un mois d'avance.

(1) Rue de la Chaîne, près de la grande porte du Dépôt des pompes à incendie.
(2) Rue Franche, 7.

Digitized by Google

Le 11 novembre 1884, après la délivrance à la Ville du legs de M. Doucet, il fut entendu que « le *tout serait placé et disposé dans les locaux devenus libres à l'Hotel de Ville par la translation du télégraphe.* » La délibération du Conseil Municipal, dans laquelle fut prise cette importante décision, renferme des détails assez curieux ; on y voit que, par une lettre du 14 octobre 1884, le peintre bayeusain Luthereau (1) avait offert à la Ville *sept tableaux* de valeur, un *médaillon en plâtre* et la collection du journal *la Célébrité*, en émettant « *le vœu de voir les anciens bâtiments de la sous-préfecture promptement appropriés à l'installation du Musée.* »

Cette lettre permet de penser que Luthereau fut, sinon le premier inspirateur, du moins un des promoteurs les plus ardents de l'idée du nouveau « Musée de l'Hôtel-de-Ville ».

Quoi qu'il en soit, le Conseil, « pour donner une *preuve immédiate* de l'intérêt » qu'il portait lui-même « à la *très prochaine* disposition des appartements de l'ancienne sous-préfecture en vue de *l'installation des tableaux et des objets d'art* », décida que l'envoi de M. Luthereau y serait placé immédiatement, ainsi que le médaillier et les gravures et tableaux légués par M. Doucet, et qu'on mettrait à profit cette circonstance pour « faire *de ces richesses nouvelles une exposition spéciale.* »

L'année 1885 fut signalée par *l'assurance contre l'incendie* des livres, tableaux et objets d'art appartenant à la Ville, ainsi que de la Tapisserie de la Reine Mathilde ; on peut consulter sur ce sujet les délibérations des 30 mars, 23 juin et 10 décembre 1885, et les rapprocher de celles des 1er mars et 10 juin 1887, où l'on voit que l'ensemble des objets assurés était estimé *un million deux cent mille francs*, et que la prime annuelle s'élevait à 480 fr. 60.

Le 31 Juillet 1885, M. Tavigny, après avoir rappelé dans son rapport du budget la décision du Conseil Municipal du 11 novembre précédent, et rendu compte de la façon dont elle avait été éxécutée, propose l'inscription, sous l'article 49 du budget, d'un crédit de 1967 fr. 45, montant des dépenses effectuées pour « installation des collections Doucet, Luthereau et du Baron Gérard. »

Le vote de ce crédit prouve qu'après l'exposition des collections nouvellement acquises, on les avait laissées dans les salles qui, à partir de cette époque, sont couramment désignées sous le nom de « *Musée de l'Hotel-de-Ville,* » notamment dans la délibération du 8 septembre 1885, qui ouvre un crédit de 99 fr. 75 pour prix de trois cadres faits par Lahaye pour la *Psyché* de Luthereau et pour deux autres tableaux se trouvant aussi dans ces salles.

Le Musée de l'Hôtel-de-Ville existait donc désormais, nous étudierons, dans le chapître suivant, les diverses phases de son installation et de ses développements successifs, et nous verrons comment la munificence d'un généreux bienfaiteur contribua à lui faire occuper une place des plus honorables parmi les Musées des villes de l'importance de Bayeux.

(1) Jean-Guillaume-Antoine Luthereau, né à Bayeux, le 14 septembre 1810, mort à Paris, le 20 mai 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Installation et Développement du Musée

La Salle Gérard

Le premier don important que nous rencontrons en poursuivant le dépouillement de nos archives municipales, est celui, fait par Mme Veuve Julien Morel, d'une *charte de Robert Courte-Heuse*, Duc de Normandie, donnée en 1106 en faveur des religieux bénédictins du Prieuré de Saint Vigor ; accepté avec reconnaissance par le Conseil Municipal, le 10 février 1887, ce précieux document, encadré avec soin, fut d'abord placé dans la Galerie Mathilde, d'où il a été transféré en 1914 dans le galerie des Evêques de l'ancien Palais Episcopal.

Le 5 décembre de cette même année 1887, le Conseil Municipal votait une somme de 300 francs pour les frais d'emballage et de transport de plusieurs œuvres d'Oudiné, offertes à la Ville par la Veuve du célèbre sculpteur ; c'étaient le groupe de *la Famille*, deux statues en pied des peintres *Ingres* et *Hippolyte Flandrin*, et une statue couchée intitulée *le Sommeil* ou *Psyché endormie* ; dans sa séance du 23 janvier 1888, le Conseil renouvelait « l'expression de sa reconnais-« sance pour la générosité toute gratuite qui mettait Bayeux en possession d'un « ensemble digne de ses collections antérieures, et marqué au coin de l'art le « plus sévère » ; le procès-verbal ajoutait que la Ville était heureuse « de conserver « ainsi les remarquables spécimens d'un talent affirmé par la gravure d'une innom-« brable quantité de pièces et de médailles qui en perpétueront à jamais le sou-« venir. » On sait qu'Eugène André Oudiné, né à Paris le 1er Janvier 1810, mort à Paris en 1887, avait gravé beaucoup de monnaies remarquables, entre autres la pièce de cinq francs de la République de 1848, dont le mérite artistique n'est en rien diminué par le dicton calembouresque qui contribua à sa renommée populaire. (1)

Après avoir mentionné en passant le don de 74 volumes provenant de la *bibliothèque du docteur Constantin James*, don pour lequel le Conseil adressait, le 15 février 1889, ses remerciements à la Veuve du distingué spécialiste, né à Bayeux, le 19 octobre 1813.

Nous arrivons à la séance du 16 Août 1889, dans laquelle M. le Maire annonça que le sculpteur Arthur-Jacques Le Duc, né à Torigny-sur-Vire, le 27 mars

(1) Liberté, point ; Égalité, point ; Fraternité, point ; des tresses partout ; Ondiné sous la République ; à la belle étoile (qui surmontait le front de la Cérès).

Digitized by Google

1848, maire d'Asnières, conseiller général du canton d'Isigny et uni à Bayeux par des liens de famille, « serait tout disposé à faire don à notre ville du plâtre « original du *Mobile mourant*, sujet principal du monument des Enfants du Cal- « vados tués dans l'année néfaste de 1870-1871 en s'efforçant de repousser l'enne- « mi. L'habile artiste proposait même, si son offre était agréée, de venir lui-même « mettre en place la sculpture émanée de son ciseau. »

Le Conseil municipal, « tout disposé à accueillir cette proposition avec recon- « naissance », chargea le Maire de se mettre en rapports avec M. le Duc pour don- ner une solution favorable à cette affaire, et, le 11 août 1891, pendant les fêtes qui eurent lieu à Bayeux à la suite de l'érection des fontaines monumentales données par M. Niobey et par M. Marc, le beau groupe, placé dans la Salle des Pas-Perdus où il produit le meilleur effet, fut inauguré solennellement en pré- sence de M. Vatin, préfet du Calvados.

Mentionnons encore, comme se rapportant à peu-près à la même époque, le don au Musée, par Mme Veuve Adalbert de Cussy, d'un émouvant tableau de Luthereau, *la Veuve du Matelot* (8 mai 1890) et l'achat à un antiquaire de Paris, le 13 novembre de la même année, d'un *médaillon en bronze de Mlle George* œuvre de David d'Angers.

Le Musée naissant de Bayeux commençait à attirer l'attention : le 20 juin 1892 on transmit au Conseil Municipal la demande faite par M. Guillouard, au nom du Comité de Caen, de l'envoi à l'exposition de Madrid de différents objets de la collection Lamare-Picquot, notamment le *costume d'un chef Sioux ;* quelques mois après, le 7 octobre, c'était à l'exposition de Chicago que l'Union des Femmes de France demandait l'autorisation d'envoyer la *reproduction de la Tapisserie ;* le Consul de France à Chicago transmit même une proposition d'achat de cette remarquable œuvre photographique, mais elle fut repoussée par le Conseil Municipal le 31 août 1893.

Le 13 juin de la même année, le Maire avait été autorisé à accepter le legs fait par M. Edouard Beaufils, dans son testament du 25 juin 1889, d'un fort beau *cabinet italien*, de *deux portraits* et de *deux tableaux* qui prirent place dans le nouveau Musée.

Cependant les achats de livres, repris régulièrement depuis 1886, et des dons de diverse importance continuaient d'accroître la Bibliothèque Municipale, dont le conservateur allait accomplir sa 80e année en avril 1894 ; malgré toute sa bonne volonté, il lui devenait difficile de remplir sans défaillance ses lourdes et délicates fonctions ; il demanda avec instance un auxiliaire et, le 1er mars 1894, M. Léopold-Rémond Bunel, né à Bayeux, le 29 mai 1841, licencié es-lettres, officier d'académie, ancien professeur à l'Ecole Monge, était nommé *bibliothé- caire-adjoint*, aux appointements de 1.000 francs, M. Maynier continuant d'oc- cuper la maison affectée au logement du bibliothécaire.

Deux mois après, le 2 mai 1894, le Conseil acceptait le *legs de M. Ferdinand* Tillard, décédé le 4 février précédent ; par un codicille du 31 mai 1892, M. Til- lard léguait à la Ville sa bibliothèque et ses tableaux ; une commission, composée de MM. Tavigny, Villers, Abraham et Duc, fut chargée d'examiner les objets ainsi légués et, sur le rapport de M. Villers, dans la séance du 23 février 1897, furent prises les dernières dispositions relatives à la prise de possession par la Ville des collections de M. Tillard, qui prirent place au Musée et à la Bibliothèque.

Digitized by Google

Le 21 septembre 1894, le Comte de NETTANCOURT, propriétaire du Château de Maisons, avait offert au Musée la vieille *Cloche du Prieuré de Neuville* ; elle fut placée à côté de la célèbre *Cloche de Fontenailles* que son inscription en plein bronze, contemporaine de la fonte en l'an 1202, classe de façon incontestable comme *la plus ancienne cloche fondue* que l'on connaisse.

Le 6 novembre 1894, le Maire faisait connaître au Conseil ce don de M. de Nettancourt, en même temps que celui de *trois tableaux* fait au Musée par M. Isidore GOUPIL, ancien propriétaire du château de Bellevue à Sainte-Honorine-des-Pertes.

Au commencement de l'année 1895, le 16 janvier, décéda à Bayeux M. Louis-Eugène Niobey, né à Cahagnolles le 28 septembre 1807, notaire honoraire, conseiller général de l'arrondissement de Bayeux ; il avait été adjoint au maire de Bayeux pendant plus de dix-huit ans, du 13 janvier 1852 au 25 septembre 1870, et maire de cette Ville pendant dix-sept ans passés, du 6 février 1875 au 15 mai 1892 ; le Conseil Municipal, sur la proposition du nouveau Maire, M. Pain, décida que le *portrait de M. Niobey* serait placé à l'Hôtel-de-Ville, à côté des portraits de ses prédécesseurs ; un peintre de talent, Edouard Sain, de Paris, avait déjà fait un portrait de M. Niobey ; grâce aux démarches de M. Delmas, il consentit a en faire lui-même une copie ; une somme de 600 francs fut votée à cet effet le 10 juin 1895, et le paiement en fut autorisé le 5 février 1896.

Le 4 août 1896, M. Maynier, conservateur de la Bibliothèque, mourut à l'âge de 82 ans et 3 mois ; le 28 octobre suivant, le bibliothécaire-adjoint, M. Bunel, était nommé « Conservateur de la Bibliothéque publique de la Ville de Bayeux », aux appointements de 1.000 francs, plus le logement dans la maison destinée à cet usage. L'arrêté nommant M. Bunel ne parle que de la Bibliothèque, et ne cite pas le Musée comme soumis à la surveillance du nouveau conservateur ; c'est que la loi municipale de 1884 n'avait pas modifié le décret du 25 mars 1852, dont l'article 5 disposait que les conservateurs des musées doivent être nommés par les préfets ; cet article étant toujours en vigueur, une lettre du préfet du Calvados, du 26 septembre 1890, communiquée au maire par le sous-préfet de Bayeux le 29 du même mois, avait rappelé à l'observation de ses prescriptions, faisant remarquer que la nommination du Conservateur alors en exercice (M. Maynier) était irrégulière et avait déjà fait l'objet d'un certain nombre de lettres de rappel ; sans doute à cause de son grand âge, on avait laissé M. Maynier finir sa carrière sans attirer l'attention sur lui au point de vue du Musée ; mais quand on dut lui nommer un successeur, on se garda bien de citer le Musée comme rentrant dans ses attributions ; il en fut de même lorsque, M. Bunel étant venu à mourir à son tour le 9 septembre 1898, un arrêté du maire de Bayeux en date du 15 novembre de la même année nomma pour lui succéder en qualité de « Conservateur de la Bibliothèque publique de la Ville de Bayeux », M. Auguste-Louis PAIMBLANT, professeur au collège, officier d'académie ; quant au Musée, il devait rester encore plus de deux ans sans conservateur.

Le 21 août 1896, la Ville de Bayeux fut autorisée par décret à accepter les *legs de M.* JOUVE, décédé à Bayeux, le 14 juin 1889 ; parmi ces libéralités figurait une collection de gravures sur cuivre par Beauvarlet, représentant *l'histoire d'Esther* ; en raison des conventions intervenues entre M. Hamel, légataire universel de M. Jouve, et ses héritiers, Mme Le Hartel et M. Laîné, d'une part, et

Digitized by Google

la Ville d'autre part, Mme Le Hartel et M. Lainé auraient été appelés à profiter du cinquième de ce legs, estimé à une valeur totale de 28 francs, c'est-à-dire qu'il serait revenu à chacun d'eux une somme de 2 fr. 80 ; mais par lettre du 27 avril 1897 ils déclarèrent faire abandon définitif de leurs droits en faveur de la Ville, qui accepta cet abandon dans la séance du Conseil Municipal du 14 mai ; il fut décidé que les gravures seraient placées au Musée selon les intentions du testateur.

Le 16 juillet 1897, le Conseil acceptait aussi avec reconnaissance un *portrait de Mme Langlois*, veuve du fondateur de la Manufacture de Porcelaine, portrait offert par M. Tavigny.

Les archives de la ville ne renferment aucun détail intéressant sur le sujet qui nous occupe, jusqu'à la séance du Conseil Municipal du 26 juin 1899 ; mais c'est là, comme on va le voir, une date des plus importantes, qui va marquer la consécration définitive d'un état de choses qui, jusqu'alors, pouvait encore être en quelque sorte considéré comme provisoire.

M. Lalouel était, pour cette année 1899, rapporteur de la Commission de Comptabilité ; or l'article 29 des chapîtres additionnels de 1899 était intitulé : « *Etablissement d'un Musée dans les dépendances de l'hôtel-de-ville* ; laissons, sur ce sujet, la parole à M. Lalouel :

« Il y a nombre d'années, dit-il, que cette amélioration a été reconnue indis-« pensable. De généreux donateurs ont offert des tableaux et des objets d'art « dont la Ville a profité et qu'elle ne peut di poser avantageusement faute d'em-« placement suffisant ; elle a même de ce fait perdu l'avantage de quelques legs « dont elle aurait certainement bénéficié si elle avait eu un Musée bien disposé. « *M. le Baron Gérard, dont on connait la générosité, a fait connaître à M. le Maire « qu'il avait l'intention d'offrir à la Ville quelques-uns des magnifiques tableaux qui « ornent ses galeries* ; mais il ne pourra donner suite à ce projet que *lorsque la « Ville sera en mesure de garantir que ces tableaux seront bien placés et en sûreté « dans un Musée spécial* ; le moment est donc venu de donner suite au projet et « d'établir ce Musée.

« Le devis dressé par M. Moutier élève la dépense à 15.578 fr. 06 ; il comprend « toutes les améliorations désirables et ne paraît pas trop élevé. La Commission « vous propose de l'adopter et de voter la dépense en même temps que l'exécution de travaux. »

Le Conseil Municipal, adoptant les conclusions de la Commission de Comptabilité, approuva les plans et devis du Musée, et vota le crédit nécessaire pour leur réalisation.

Trois mois plus tard, le 28 septembre, le Conseil votait une somme de 500 frs, pour part de la Ville dans l'achat du tableau *Matinée d'hiver*, de Pezant, (1) qui avait été remarqué à l'exposition des objets d'art organisée à Bayeux en 1899, et que l'auteur cédait pour 1.500 francs ; cette somme fut fournie par tiers par M. le Baron Gérard, la Ville et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

(1) Aimard-Alexandre Pezant, né à Bayeux, le 7 août 1846, mort le 1er novembre 1916, à Montjavoult (Oise).

Digitized by Google

Dans la même séance, le Maire annonçait le don au Musée, par M. Le Duc, du *Buste de Yan Nibor*, et de la *statue équestre du jeune Carolus Duran*.

C'est le 2 décembre 1899 que, par acte reçu par Me Lefèvre, notaire à Bayeux, M. le Baron Gérard fit don à la Ville d'une *collection* de 37 *tableaux* « pour con- « tribuer à la création et à la formation du Musée Municipal, dont l'aménagement « dans les appartements de l'hôtel-de-ville servant autrefois au tribunal de com- « merce et le bâtiment à la suite » avait été décidé le 26 juin précédent.

Il était stipulé que « ces tablaux et ceux que postérieurement le donateur « ou après lui ses héritiers ou représentants pourraient encore donner « seraient » « *placés dans l'ancienne salle d'audience du tribunal de commerce*, qui sera *convertie* « *en salle de Musée à la charge exclusive et personnelle de M. le Baron Gérard*, et « qui portera le nom de *Salle Gérard* ».

C'est en exécution de cette clause que, plus tard, après la mort du Baron Henri-Alexandre Gérard, survenue le 8 avril 1903, ses enfants, le Comte et la Comtesse Foy et le Baron Maurice Gérard, qui avait succédé à son père comme député de l'arrondissement de Bayeux, dônnèrent au Musée un *portrait à l'eau-forte* du généreux donateur, par Charles Bourgeat, et firent placer ce portrait dans la « Salle Gérard », avec une tablette portant cette inscription :

« *Les Tableaux exposés dans cette salle ont été donnés à la Ville de Bayeux par* « *le Baron Gérard, Henri Alexandre*, 1818-1903, *député de l'Arrondissement de* « 1881 *à* 1902. »

Conformément au désir exprimé par le Baron Maurice Gérard, la Commission du Musée décida que les tableaux de la « Salle Gérard » demeureraient toujours catalogués à part, et que les premiers numéros du Catalogue leur resteraient toujours attribués.

Dans la séance du 7 décembre 1899, le Conseil Municipal, approuvant et ratifiant l'acceptation faite par le Maire de la donation de M. le Baron Gérard, avait exprimé « les sentiments de vive reconnaissance de la Ville de Bayeux pour « sa généreuse libéralité. »

Après avoir autorisé, le 5 janvier 1900, *l'envoi à l'Exposition universelle* de curieux panneaux de chêne sculpté et de plusieurs livres de la Bibliothèque, l'Assemblée communale approuva, le 10 mars 1900, le *cahier des charges pour l'aménagement du Musée* ; l'adjudication des travaux eut lieu le 30 avril 1900 et, moins d'un an après, le 8 mars 1901, M. Lamy, maire depuis le 20 mai précédent, pouvait annoncer que les tableaux offerts par M. le Baron Gérard étaient placés dans la salle préparée pour les recevoir.

Le Musée avait dès lors une existence effective et il était temps de lui désigner un conservateur, nous avons vu que cette nomination devait être faite par le préfet ; elle eut lieu en effet par l'arrêté préfectoral du 25 juillet 1901, qui nommait « *Conservateur du Musée de Bayeux* » M. Georges VERDIER, artiste peintre, professeur diplômé de dessin à Bayeux, né à Verdun, le 16 décembre 1845 ; (1) une indemnité de 100 francs lui fut attribuée par l'article 50 des chapîtres additionnels votés dans la séance du 30 août 1901, et aux budgets de 1902 et années suivantes, le traitement du conservateur du Musée fut inscrit pour une somme annuelle de 200 francs.

(1) Décédé à Caen, le 1er juillet 1915.

Digitized by Google

Dans la séance du 30 août 1901, le Maire fit part au Conseil de la nomination de la *Commission du Musée*, composée de MM. Morlent et Abraham, adjoints ; Paris, Basley et Delmas, conseillers municipaux, le Comte Foy, le Baron Maurice Gérard ; Joret-Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; Lemarchand, président du tribunal civil ; Daché et Guillemette.

Le 26 novembre 1901, le Conseil était appelé à régler les modifications à apporter, par suite de l'installation du nouveau Musée, aux polices d'assurance des immeubles de la Ville et des tableaux et collections lui appartenant ; et le 27 février 1902, fut approuvé définitivement le règlement des dépenses résultant de l'établissement du Musée dans les appartements de l'hôtel-de-Ville situés au-dessus du dépôt des pompes et le long du passage Flachat ; il ressort de ce règlement que la contribution de la Ville dans ces dépenses s'est élevée à 20.582,03 et celle de M. le Baron Gérard à 4.999 fr. 97, le tout formant une somme de 25.582 francs.

Dans la même séance, un crédit de 250 francs fut voté à M. Bénet, archiviste du département du Calvados, pour la confection du *Catalogue des Manuscrits* de la Bibliothèque Municipale ; M. Bénet n'ayant voulu recevoir que le remboursement de ses avances, c'est-à-dire 60 francs, le Conseil attribua 20 fr. à son auxiliaire, M. Tostain, employé de la Bibliothèque, 10 fr. au concierge Leclerc, et 13 fr. 25 à M. Paimblant pour ses frais de voyage à Caen.

Dans la séance du 24 novembre 1903, M. le Maire fut autorisé à remettre à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, pour être déposés dans la bibliothèque spéciale de cette compagnie, les ouvrages et publications lui appartenant qui étaient restés jusqu'alors dans les dépendances de la bibliothèque publique (1) ; dans la même séance fut accepté le don pour le Musée de divers objets ayant appartenu au Capitaine Emeriç-Marie-Septime Le Pippre, auteur d'aquarelles remarquables, tué à la bataille du Mans, le 22 janvier 1871.

Le Musée, dont les salles parfaitement éclairées produisaient un effet des plus satisfaisants, continuait à s'enrichir et à devenir de plus en plus intéressant ; signalons rapidement les tableaux donnés par l'Etat : la *Mort des Députés Montagnards*, de Cain, et *Samson et Dalila*, de Leroux (24 Octobre 1901) ; le *Réfectoire*, de Mlle Pollet d'après Botevin, et *Après le coucher du Soleil*, de Biva (24 novembre 1903) : *Le Duc de Guise et la Marquise de Noirmoutiers*, de Durupt, et les *Falaises de Douvres*, d'Henri Place (février 1910) ; le *portrait de Mme Robert Lefèvre*, donné par M. le Baron Maurice Gérard en Octobre 1904 ; les dons généreux de M. le Comte Foy : *portrait d'un gentilhomme*, attribué à Santerre (12 octobre 1904) ; *En Marche*, par Arus, et *Fleurs et Fruits*, du peintre Etienne-Léon Trébutien, né à Bayeux en 1823, mort à Lille en 1871 (1905) ; les *Têtes de Saint Pierre et Saint Paul*, attribuées à Philippe de Champaigne, et le *Moine méditant*, attribué à Velasquez (1908) ; *Floréal*, de Courselles-Dumont, et deux *Têtes d'étude* de Raffet (octobre 1911) ; enfin deux très curieuses *Vues de Port-en-Bessin*, par Luthereau, données à la fin de 1916, et auxquelles les difficultés résultant de la guerre n'ont pas encore permis de donner dans le Musée la place qu'elles méritent ; mentionnons encore *le Forgeron*, d'Alexandre Le Carpentier,

(1) Voir page 39 ci-dessus.

Digitized by Google

né à Sainte-Croix-Grand'Tonne le 5 Juillet 1858, mort à Paris, le 26 décembre 1904, tableau acheté à sa veuve par le prix de 300 fr., après autorisation du Conseil Municipal du 11 août 1905 ; *l'ancien port de Caen*, de Tesnière, donné en 1906 par la famille du peintre ; et trois œuvres intéressantes de Georges Verdier, Conservateur du Musée ; d'abord le *portrait de M. Pain*, placé en 1903 dans la collection des portraits des maires de Bayeux ; le *portrait de Verdier par lui-même*, donné par l'auteur du Musée en 1906 ; enfin la *Visite à la petite morte*, souvenir du Morbihan offert par le peintre au Musée en 1908.

Cette brève énumération des dernières acquisitions de notre Musée nous a conduits pour certaines d'entre elles, au-delà d'une époque naturellement désignée pour clore ce chapitre, celle de la translation de la Bibliothèque et de la Tapisserie dans les bâtiments de l'ancien Evêché. Avant d'aborder cette nouvelle partie de notre étude, il importe de mentionner le legs fait à la Ville de Bayeux par M Edouard-Alexandre-Henri DE BONNECHOSE DE VAUDECOURT, en vertu de son testament du 30 janvier 1904, de ceux de ses *livres qui ne seraient pas inscrits au catalogue* de la Bibliothèque municipale et de ses *collections de coquilles et de plantes sèches* ; M de Bonnechose étant décédé le 14 août 1904, le Conseil Municipal accepta cette libéralité par délibération du 28 février 1905.

Rappelons, encore que, le 1er Mai 1907, le Conseil Municipal autorisa M. Delmas, maire de Bayeux depuis le 15 mai 1904, à renouveler les *assurances de la bibliothèque et des musées*, pour une valeur totale de 1.600.000 francs, dont 260.000 pour les livres et manuscrits de la Bibliothèque ; 20.000 fr. pour les objets d'art et de curiosité contenus dans les annexes de cet établissement ; un million pour la Tapisserie ; 100.000 fr. pour le Musée Gérard ; 20.000 fr. pour le Musée Doucet, et 190.000 fr. pour le surplus du Musée de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Transfert de la Bibliothèque et de la Tapisserie dans l'ancien Evêché

On se rappelle que l'hôtel qui, avant la révolution,servait de résidence au Doyen du Chapître, avait été choisi par la Commission des Arts, le 12 avril 1794, pour siège de la Bibliothèque publique du district de Bayeux et dépôt des objets présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique et méritant d'être conservés (1).

Cet immeuble avait été vendu comme bien national, le 10 avril 1793, par le prix de 30.600 livres, à l'homme d'affaires Lemarchand, qui déclara avoir agi au nom de l'Evêque du Calvados, Claude Fauchet ; lorsque Fauchet eut abandonné cette habitation, elle fut employée, comme nous venons de le dire, au dépôt de la Commission des Arts ; plus tard, lorsque l'ordre fut un peu rétabli, les héritiers de Fauchet, qui en étaient toujours propriétaires, désirèrent en tirer parti ; nous avons vu plus haut (2) qu'en 1797 la Commission transporta son dépôt dans les bâtiments de l'ancienne Charité, afin de laisser libre l'immeuble loué au capitaine de vétérans Gaugain, qui allait y installer sa demeure.

Lorsque le Concordat eut rétabli le culte catholique, le département du Calvados, chargé de pourvoir au logement de l'Evêque, Mgr Brault, acheta l'ancien doyenné à Guillaume Fauchet, par le prix de 18.000 francs, par acte passé devant Me Mériel, notaire à Caen, le 25 octobre 1806, acte signé pour le département par M. Caffarelli, préfet du Calvados.

L'immeuble ainsi acheté demeura affecté au logement des Evêques de Bayeux jusqu'au 20 décembre 1906, jour où, par suite de la loi de séparation du 9 décembre 1905, Mgr Lemonnier dut le quitter pour aller s'installer d'abord Rue des Bouchers, nº 15 ; puis dans l'hôtel situé à l'angle des rues Larcher et de l'Evêché, hôtel autrefois occupé par la sous-préfecture, et depuis par la famille de Glos.

Le département du Calvados, se trouvant ainsi de nouveau en possession des bâtiments et des jardins qui, pendant plus de cent ans,avaient constitué le Palais Episcopal de Bayeux, dut se préoccuper de leur utilisation ; le 29 avril 1908 fut nommée une Commission, à laquelle furent ajdoints M. Delmas, maire de Bayeux, et les représentants de l'administration des domaines, et qui se réunit à Bayeux, le 13 juin 1908.

(1) Voir page 8, ci-dessus
(2) Voir page 14, ci-dessus.

Digitized by Google

M. Delmas commença par réserver expressément les droits de la Ville sur les portraits des Evêques et sur une portion de terrain, provenant des anciens remparts, portion que la Ville n'avait abandonnée que sous condition, pour être réunie aux jardins de l'Evêché.

Plusieurs projets furent émis : l'installation du Tribunal civil dans l'ancien Evêché, étudiée par l'architecte départemental, fut écartée comme devant entraîner des dépenses trop considérables, la vente par lots du terrain et des bâtiments fut aussi repoussée, et on s'arrêta à l'idée de céder à la Ville de Bayeux l'ancien Palais Episcopal comprenant : et la partie principale appartenant au département, et le petit terrain jadis abandonné par la Ville, et une portion de jardin qui, quoique réunie au reste de l'immeuble, était cependant demeurée la propriété de l'Etat et qu'il consentirait sans doute à céder aussi à la Ville de Bayeux.

Les démarches faites par l'administration municipale pour trouver un locataire de ces bâtiments et terrains étant restées sans résultat, le Conseil Municipal, dans la séance du 29 juillet 1908, décida que la Ville pourrait prendre à sa charge l'ancien Evêché et ses dépendances, s'ils lui étaient concédés, mais à la condition que cette concession serait de très longue durée, et que la Ville aurait le droit absolu de disposer des immeubles au mieux de ses intérêts et d'en modifier à son gré l'aménagement, sans être tenue, en fin de jouissance,à aucune indemnité. MM. Dodeman, Henri Etienne, Gallier et Chodorowski furent chargés d'étudier la meilleure utilisation possible de l'immeuble qui serait ainsi concédé ; M. Gallier étant décédé le 27 janvier 1909, le Conseil, dans sa séance du 26 février suivant, élut pour le remplacer M. Guillemette.

Le 9 mars 1909, M. Dodeman donnait lecture au Conseil du rapport de la Commission, concluant à l'installation, dans les bâtiments et dépendances de l'ancien Evêché, de la Justice de Paix, de la Bibliothèque Municipale et de la Tapisserie de la Reine Mathilde.

Le Conseil, adoptant ces conclusions, invita *à l'unanimité* M. le Maire à poursuivre avec le Conseil Général les négociations en vue d'obtenir du département la concession de ces immeubles, dans les conditions précisées dans la délibération du 29 juillet 1908 ; *à la majorité*, le Conseil décida, au cas où cette concession serait accordée, l'installation, conformément aux plans et devis dressés par l'architecte municipal, de la *Bibliothèque*, de la *Tapisserie* et de la *Justice de Paix*, les jardins étant transformés en *square public* ; les membres du Conseil qui votèrent cette dernière partie de la décision adoptée furent MM. Delmas, Garnier, de Germiny, Henri Etienne, Pelcerf, Dodeman, Guillemette, Portalis, Basley, Lefrançois dit Accard, James, Le Mière et Anatole de Liénard ; M. Morlent vota contre ; MM. Abel Etienne et Lalouel déclarèrent s'abstenir, étant partisans du transfert de l'Ecole maternelle dans l'immeuble dont la concession était demandée ; M. Mabire vota pour l'établissement de la Bibliothèque, de la Tapisserie et du Jardin public, mais non pour la Justice de Paix qu'il aurait voulu installer, ainsi que le Tribunal de Commerce, dans l'immeuble de la Rue Général de Dais, qui deviendrait vacant par suite de transfert de la Tapisserie et de la Bibliothèque.

Le 26 mars, la délibération du Conseil Municipal fut communiquée à la Commission du Conseil Général, qui arrêta les conditions de la concession de la

Digitized by Google

manière suivante : les immeubles seraient donnés à bail pour 99 ans, moyennant le prix de 1 franc une fois payé, plus la charge des impôts, de l'entretien et de grosses réparations ; en cas d'incendie total, le département toucherait l'indemnité et ne serait pas tenu à reconstruire ; en cas d'incendie partiel, il ne serait tenu à reconstruire qu'à concurrence de l'indemnité touchée ; les immeubles concédés seraient affectés à l'usage de bibliothèque, musée, justice de paix et jardin public.

Ces conditions ayant été acceptées par le Conseil Municipal dans sa séance du 1er Avril 1909, un acte fût signé entre la Ville et le département, le 16 juillet, et la date de l'entrée en jouissance de la ville fût fixée au 1er août 1909.

Le 28 septembre de la même année, le Maire soumettait au Conseil Municipal les plans préparés par M. Moutier, architecte de la Ville, et comprenant : 1° l'affectation à la *Bibliothèque* d'une salle de 16 mètres de long sur 7 mètres de large, formée par la réunion des deux salons du rez-de-chaussée, avec annexes comprenant la galerie des Evêques, la salle d'attente, le cabinet de travail, la bibliothèque, la chambre et le cabinet de toilette de l'Evêque ; l'appropriation de la salle-à-manger et de la cuisine pour recevoir la *Bibliothèque du Séminaire*, composée d'environ 12.000 volumes, mise en dépôt à la Bibliothèque municipale par arrêté ministériel du 10 juillet 1909, à condition que ces volumes seraient estampillés, catalogués et logés à part ; — 2° l'organisation au premier étage d'une salle de 19 mètres sur 7, destinée à recevoir la *Tapisserie de la Reine Mathilde* ; — 3° l'aménagement de la *Justice de Paix* dans les dépendances de l'ancien Evêché, en arrière du bâtiment principal avec entrée sur l'impasse Glatigny ; et du *logement du bibliothécaire* dans le bâtiment annexe sur la cour d'honneur, à la suite de l'ancienne chapelle. Le devis de ces divers travaux s'élevait, à 40.697 fr. 13 ; il fut approuvé, ainsi que les plans, *à la majorité*, MM. Morlent et Lalouel votant contre, et M. Abel Etienne ne votant que les dépenses relatives à la Justice de Paix, dépenses montant à 10.714 fr. 19, et comprises dans le total voté par la majorité du Conseil, composée de MM. Delmas, Garnier, Le Pellerin, de Germiny, Henri Etienne, Pelcerf, Dodeman, Guillemette, Mabire, Portalis, Chodorowski, Lefrançois dit Accard, Le Mière et Anatole de Liénard.

Le 22 décembre 1909, le Conseil approuvait le cahier des charges, comportant la réserve de certains travaux spéciaux qui devaient plus tard faire l'objet de marchés de gré à gré.

Restait encore à surmonter une difficulté qui retarda pendant quelque temps la réalisation du projet.

Comme nous l'avons dit (1), les terrains composant les jardins de l'Evêché comprenaient une parcelle appartenant à l'Etat ; le département en demanda la concession pour pouvoir à son tour la comprendre dans la concession par lui consentie à la Ville ; mais à la suite d'un procès-verbal d'expertise dressé par M. Bessèche, architecte, le 14 juin 1910, la valeur de cette parcelle, d'une surface de 595 mètres carrés, augmentée des 30 mètres carrés nécessaires pour établir un passage entre la susdite parcelle et le jardin, fut estimée à 1.200 francs ; le département, obligé dès lors de verser 1.200 francs à l'Etat pour cession du terrain devenu momentanément célèbre sous le nom de *parcelle Q* (parce qu'il

(1) page 62, ci-dessus.

Digitized by Google

était désigné par cette lettre sur les plans annexés au dossier), ne pouvait le rétrocéder à la Ville que pour le même prix ; le Conseil Municipal dut accepter ces conditions, ce qu'il fit *à l'unanimité* (MM. Delmas, Garnier, de Germiny, Henri-Etienne, Pelcerf, Guillemette, Mabire, Portalis, Lefrançois dit Accard, James, Morlent et Lalouel), dans la séance du 10 août 1910, et on arriva ainsi à ce résultat bizarre des subtilités administratives, que la Ville devint concessionnaire *pour un franc* d'un immeuble de plus de *quarante ares* sur lequel existent des bâtiments importants, et *pour douze cents francs* d'une parcelle non bâtie de *six ares* à peine, simplement parce que cette dernière était concédée par l'Etat et la première par le Département...

Les travaux avaient été adjugés le 31 janvier 1910 ; ils furent poussés aussi rapidement que le permettaient les précautions nécessaires pour ne pas compromettre la solidité de l'immeuble et ne pas nuire à son aspect extérieur.

Des inspecteurs, envoyés par le Ministère des Beaux-Arts pour examiner les aménagements en cours d'exécution, firent remarquer qu'il serait possible de réaliser une économie d'environ mille francs en conservant le mur qui séparait les deux salons ; on aurait ainsi deux salles de bibliothèque au lieu d'une seule grande salle, mais on disposerait d'un périmètre plus étendu pour la disposition des rayons destinés à recevoir les livres. Cet avis des ingénieurs fut soumis au Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 1911 ; le Conseil, partageant l'opinion du Maire, préféra conserver le plan primitif et détruire le mur de séparation pour avoir une salle unique, sauf à établir, en cas de besoin, un corps de bibliothèque central qui nuirait moins à la perspective.

Dans la même séance, on décida de donner plus d'élèvation à la salle du premier étage, dont la grande longueur aurait fait ressortir de façon désagréable le peu de hauteur de plafond ; le supplément de dépense, estimé à 1.000 fr. environ, serait prélevé sur les frais généraux de l'entreprise.

Le 12 juillet 1911, le Conservateur de la Bibliothèque, M. Paimblant, décédait à l'âge de 66 ans 6 mois ; sa santé, depuis longtemps chancelante, lui avait à peine permis d'ébaucher les premiers préparatifs du grand travail de déménagement qui ne devait être entrepris de façon suivie et définitive que longtemps après sa mort.

Le 22 septembre 1911, le Maire fut autorisé à signer un avenant à la *police d'assurance* des livres et collections de la Bibliothèque, afin de pouvoir y comprendre, pour une valeur de 40.000 francs, les volumes revenant à la Ville du partage de la Bibliothèque du Séminaire entre la Ville de Bayeux et l'Université de Caen.

Le 27 novembre, le Conseil inscrivait au budget de 1912 une somme de 1.000 francs pour le *transport des livres* dans les salles nouvelles destinées à les recevoir. « Des précautions minutieuses, disait le rapport de M. Mabire, devront être prises « pour assurer la conservation des volumes et pour rétablir leur classement ».

La première mesure à prendre, avant d'aborder ce travail aussi ardu que long et délicat, était de donner un successeur à M. Paimblant, par arrêté du Maire de Bayeux en date du 12 février 1912, M. Pierre-Prosper BISSON, instituteur en retraite, fut nommé « Conservateur de la Bibliothèque publique de la Ville de « Bayeux », aux appointements de 1.000 francs, plus le logement dans la nouvelle maison destinée à cet usage. (1) Le zélé et distingué secrétaire de la Société des

(1) Voir page 63, ci-dessus.

Digitized by Google

Sciences, Arts et Belles-Lettres, M. Joseph VIDGRAIN, voulut bien accorder au nouveau bibliothécaire son précieux concours pour le déménagement de la bibliothèque du séminaire et de celle de la Ville (1).M. le Maire, dans la séance du Conseil Municipal du 27 février 1912, demanda et obtint l'autorisation de traiter de gré à gré avec M. HAMEL, menuisier, désigné par son habileté professionnelle et sa compétence spéciale connue plus particulièrement apte au transport et à la réinstallation des livres, tableaux et boiseries, et de la précieuse Tapisserie de la Reine Mathilde : le marché avec M. Hamel fut signé le 1er mars 1912.

C'est alors que commença le déménagement. Les livres de la bibliothèque du séminaire furent d'abord transportés dans l'ancienne salle-à-manger de l'Evêché ; on démonta les boiseries qui les contenaient et on les remonta dans l'ancienne cuisine où les livres furent placés conformément aux instructions les plus récentes sur le classement des bibliothèques ; la salle-à-manger, une fois dégagée, on y posa aussi des rayons qui reçurent le reste de la Bibliothèque du Séminaire ; on s'occupa ensuite du transfert de la Bibliothèque Municipale ; grâce à des mesures habilement prises, on parvint à replacer, sans modifier la suite des diverses travées, les boiseries de l'ancienne salle dans la nouvelle, les volumes garnissant chaque rayon étaient rangés avec soin dans des boîtes de même dimension que les rayons, ce qui permettait, dès qu'une travée de la boiserie était remise en place, d'y remettre les livres exactement dans le même ordre ; des épis, élevés au milieu de la salle, reçurent les dernières travées et en formèrent même quelques-unes de plus que dans l'ancienne salle, pour recevoir une partie des livres déposés dans les annexes de l'ancien local ; ces épis furent placés dans le sens transversal, au lieu du grand corps de bibliothèque longitudinal auquel on avait d'abord pensé, et qui aurait eu l'inconvénient de masquer le jour et de plonger dans l'obscurité la partie de la salle non éclairée par des fenêtres ; on devait placer les derniers volumes, restant encore à transporter, dans les petites salles établies dans l'ancien cabinet et dans l'ancienne bibliothèque des Evêques ; mais la guerre, en interrompant brusquement le travail par suite du départ des ouvriers, — dont plusieurs, hélas ! ne devaient pas revenir, — ne permit pas d'achever cette installation.

Pour la Tapisserie, M. Hamel construisit un tambour en bois, semblable à une grosse bobine, et y fit enrouler la gracieuse toile à mesure qu'on la détachait du meuble qui la contenait ; ce meuble fut démonté, transporté et remonté dans la nouvelle salle, en conservant exactement les mêmes dimensions et le même plan ; on n'eut plus alors qu'à dérouler la bobine pour remettre la Tapisserie en place et ce travail fut accompli avec une telle précision que les clous n'eurent qu'à rentrer dans les mêmes trous pour fixer de nouveau la vénérable toile sur les panneaux qui la maintiennent tendue comme autrefois à l'abri de ses vitrines.

Pendant qu'on exécutait ces opérations vraiment remarquables, le Conseil Municipal votait, par 14 voix contre 3 opposées et 3 abstentions, l'établissement d'un *châssis vitré d'éclairage* dans le plafond de la salle de lecture ; par 16 voix contre 2 opposées et 2 abstentions, la pose d'une *grille au jardin public* sur la rue Tardif ; et, par 14 voix contre 6 abstentions, l'établissement du *logement*.

(1) Voir page 20, ci-dessus.

Digitized by Google

d'un gardien dans la petite maison près de cette grille, ces divers votes furent émis dans la séance du 10 juin 1912.

Le 29 juillet suivant, le Conseil acceptait le *legs de Mme Vve* MOREL, décédée le 10 février 1912 ; par testament du 29 décembre 1908, elle léguait à la Ville divers objets mobiliers, estimés dans l'inventaire à une somme totale de 2.430 fr, entre autres un bahut et une crédence qui ont été placés à l'hôtel-de-Ville, dans le cabinet du Maire ; l'acceptation de ce legs fut autorisée par arrêté préfectoral du 16 août 1912.

Le 5 février 1913, le Maire fut autorisé à passer avec les compagnies d'assurances les *avenants* nécessaires pour que les livres, tableaux, collections, et la Tapisserie de la Reine Mathilde, restâssent assurés dans les nouveaux locaux ; et aussi les *polices d'assurance* contre les risques locatifs pour les bâtiments de l'ancien Evêché.

Le 5 septembre de la même année fut approuvé un mémoire de M. Guillebert, entrepreneur, montant à 405 francs, pour transport et installation, dans la chapelle de l'ancien Evêché et ses dépendances, des objets composant le Musée lapidaire et archéologique (1). Il y aura lieu de donner sur ce point quelques détails plus circonstanciés, mais il vaut mieux terminer auparavant ce qui concerne l'histoire générale de la Bibliothèque et du Musée, en continuant de dépouiller les pièces conservées aux Archives municipales.

Le transport des volumes de l'ancienne bibliothèque dans la nouvelle n'était pas encore terminé lorsque survint la mobilisation du 2 août 1914 ; interrompu par la force des choses, tant à cause de l'appel sous les drapeaux du si dévoué M. Joseph Vidgrain, qui en surveillait les délicates opérations avec un zèle et une compétence au-dessus de tout éloge, que par suite du départ pour l'armée de la plupart des ouvriers qui y travaillaient sous sa direction, ce travail ne put être repris qu'au printemps de 1918.

M. l'abbé Le Mâle, membre de la Commission d'inspection et d'achat des livres, ayant bien voulu reprendre l'œuvre interrompue, le déménagement des derniers volumes eut lieu, d'après ses conseils et sous sa surveillance, du vendredi 26 avril au vendredi 3 mai 1918 ; il dirigea aussi le transport des dernières boiseries par les ouvriers de M. Le Mière, leur remontage dans l'ancien cabinet des Evêques par M. Georges Elie, menuisier, et la remise en place des volumes dans les rayons ainsi installés ; tous ces travaux furent achevés à la fin de septembre 1918.

Cependant l'état de santé du bibliothécaire M. Bisson, le contraignit, le 6 mars 1918, à demander un congé illimité, et le service de la bibliothèque fut assuré par Mlle Jeanne-Marie-Florence ABRAHAM, qui remplissait les fonctions de bibliothécaire-adjointe depuis quelque temps déjà ; le 24 juin 1918, M. Bisson donnait sa démission, et par arrêté du 26 juin, Mlle Abraham était nommée Bibliothécaire de la Bibliothèque publique de la Ville de Bayeux, au traitement annuel de 1.000 francs, à partir du 1er juillet 1918, avec jouissance du logement à dater du 24 juin.

Mais le concierge Falue étant mobilisé depuis plusieurs années, et non encore rentré du service, on obtint de Mlle Abraham la permission de loger provisoi-

(1) Voir page 33, ci-dessus.

Digitized by Google

rement, dans le local destiné au bibliothécaire, Mme Leclerc, concierge de l'ancienne bibliothèque, qui faisait l'intérim des fonctions de Falue, et ne pouvait occuper le logement du concierge où Falue avait conservé son mobilier. Cet arrangement resta en vigueur jusqu'au 24 juin 1919, époque à laquelle Mme Leclerc reprit la garde de l'ancienne bibliothèque, et Mlle Abraham s'installa avec sa famille dans le logement du bibliothécaire, remis en état pour cette époque.

Le concierge Falue avait repris ses fonctions dès sa démobilisation, le 1er avril 1919, et s'était réinstallé dans le logement du concierge qui lui avait été réservé à cet effet selon les conventions.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

Nos rangs se sont éclaircis depuis la publication du dernier bulletin ; nous avons vu disparaître en peu de temps plusieurs des membres de notre Société : Madame DACHÉ et notre président Monsieur ANQUETIL, qui en faisaient partie depuis plus de trente ans ;

Monsieur le Comte FOY, conseiller général, Monsieur Edmond OSBERT, venus en 1899, Monsieur SÉBIRE en 1902, le Docteur YVON, en 1907, Monsieur FERMAL, en 1908, Monsieur l'Abbé QUEUDEVILLE et Monsieur CLOUET, en 1909 ; Monsieur Paul BUZENET, en 1913 ; Monsieur MARIE, juge de paix de Haubourdin (Nord), en 1923.

Quelques-uns d'entre eux étaient tenus loin de Bayeux soit parcequ'ils avaient à remplir des devoirs imposés par leurs fonctions, soit parcequ'ils résidaient habituellement dans une autre ville. Ils ne pouvaient, pour cette raison, assister régulièrement à toutes nos séances. Nous devons une mention particulière à ceux qui résidant à Bayeux ou dans le voisinage immédiat, étaient plus assidus et, conséquemment, mieux connus de nous.

Monsieur ANQUETIL

Monsieur Eugène ANQUETIL, naquit à Bayeux, le 19 mai 1845. Avocat près du tribunal civil de Bayeux, ancien bâtonnier, licencié en droit, lauréat de la Faculté de Paris, il s'est vivement intéressé, dès les débuts de sa carrière, au passé de sa ville natale.

Les mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux ont conservé les études dont il donnait lecture au cours des séances trimestrielles et dont voici quelques titres :

Fêtes en l'honneur d'Arcisse de Caumont,
T. 18

« *La Nativité* » miracle traduit de l'anglais Longfllow.
T. 10

Etats généraux de 1789 ; cahier du Tiers-Etat de Bayeux.
T. 10

Digitized by Google

Une page d'histoire Bayeusaine : Philippe de Delleville.

Les Collèges bayeusains avant 1789, Brochure in-24, Bayeux 1882.

Les Francs Bouchers de Bayeux, T. 9 du Bulletin des antiquaires de Normandie ;

Notice sur L. Doucet ; Bayeux révolutionnaire ; Girot Davy de Bayeux.

Souvenirs révolutionnaires : deux Bayeusains oubliés : Cahier de Gerville et Le Courtois de Surlaville ;

Antiquité de la Tapisserie de Bayeux ; (Lecture pour le millénaire à Rouen, 1911).

Inhumations dans les églises de Bayeux ; Histoire des abjurations protestantes à Bayeux ; Formigny (Prix Létot, 1902).

Le livre rouge de l'Eveché de Bayeux : manuscrit du XIII[e] siècle ;

Cloches et carillons de la cathédrale de Bayeux ;

La tour du patriarche (d'après un manuscrit de Georges Villers) ;

La « table du Conquest » d'Angleterre ;

Un grand nombre d'autres travaux ont été publiés dans les journaux locaux : l'*Echo bayeusain* et l'*Indicateur de Bayeux.*

A la suite de la démission du président Gabriel Joret-Desclosières que « sa santé et l'accomplissement de devoirs de famille avaient tenu depuis quelque temps éloigné de Bayeux », Monsieur Anquetil, vice-président, fut élu par 12 voix contre une pour lui succéder, le 29 février 1912. Il fut un président très habile et très agissant et la plume ne lui tomba des mains que peu de jours avant sa mort. Le 23 mai 1929, il vint lui-même déclarer « ne pouvoir accepter, à cause de son grand âge et de son état de santé le renouvellement de son mandat », et fut élu, à l'unanimité des membres présents, président honoraire.

Madame DACHÉ

née Claire Eulalie COUEFFIN, officier de l'Instruction publique, présidente de l'Union des femmes de France, trouvait en dépit des charges que lui imposaient ses fonctions et de nombreuses œuvres de bienfaisance, des heures de loisir pour cultiver la poésie et les arts. Ses amis intimes possèdent et conservent religieusement des aquarelles pleines de fraîcheur et des sonnets d'une exécution parfaite et d'une délicatesse de pensée exquise. Elle était la sœur de feu Monsieur COUEFFIN, juge au tribunal civil de Mortagne, un savant, membre, lui aussi, de notre Société et qui, bien que résidant dans une ville éloignée, ne manquait aucune occasion d'assister à nos séances trimestrielles.

Monsieur EDMOND OSBERT

avait quitté son château de Sully pour venir habiter rue des Urselines. Il se faisait une joie, à la pensée qu'en se rapprochant de nous, il assisterait régulièrement à toutes nos réunions et prendrait une part active à nos travaux auxquels il s'intéressait vivement. Causeur aimable, il était aussi un artiste, et excellait particulièrement dans le dessin au fusain.

Une mort soudaine l'a enlevé, en juillet 1929, à l'affection des siens.

Digitized by Google

Monsieur BUZENET

Monsieur Paul BUZENET, officier d'Académie, ancien instituteur à Houilles, décédé à Nonant, son pays natal, où il était venu s'établir, avec sa mère, après sa mise à la retraite, ne pouvait guère assister à nos réunions trimestrielles pendant l'année scolaire. Il était peu connu de la plupart d'entre nous.

Monsieur BUZENET a donné à la Société des Sciences-arts et belles-lettres, dont il était membre seulement depuis 1913, un éclatant témoignage de la confiance qu'il mettait en elle et du vif intérêt qu'il lui portait, en l'instituant sa légataire universelle.

Malheureusement ses dispositions testamentaires en notre faveur n'ont pu être exécutées parceque la Société des Sciences-arts et belles-lettres de Bayeux, n'étant point reconnue d'utilité publique, n'était pas apte légalement à remplir le rôle de répartition de legs qui lui était confié.

Monsieur Henri BUZENET, devenu, de ce fait son unique héritier, a offert à la Société, en souvenir de son frère, qui était un bibliophile très éclairé, une collection de volumes dont quelques uns sont d'une grande valeur et enrichissent notablement le fonds de livres de notre bibliothèque.

Monsieur CLOUET

Monsieur CLOUET (Philibert-Marie) était né au Dézert (Manche), en 1856. Il avait fait ses études au Collège diocésain de Saint-Lô. Reçu bachelier, il s'était tourné du côté de l'enseignement et avait préparé sa licence à la Faculté de Rennes. Tour à tour professeur aux collèges de Lisieux et de Morlaix, il était plus tard entré dans l'administration et avait été principal à Verneuil, Eymoutiers et Civray. Désirant se rapprocher de son pays, il avait demandé et obtenu le principalat du Collège de Bayeux. C'est là que nous l'avons plus particulièrement connu. Estimé de tous par sa bonté, sa droiture et le désir qu'il avait de voir prospérer l'établissement à la tête duquel il était, nous le vîmes avec regret prendre sa retraite. Devenu membre de notre Société des Arts et Belles-Lettres, il se livra tout particulièrement à l'étude des étymologies. Souvent il nous donna des études de toponymie qui dénotaient de sa part des recherches sérieuses et un travail opiniâtre. Parfois, il savait aussi taquiner la muse et plusieurs de ses petites pièces indiquaient chez lui l'homme spirituel et prime-sautier. La musique l'attirait également : il goûtait les airs de nos grands maîtres et lui-même se hasarda à composer de légers morceaux qui n'étaient pas sans charme. Malheureusement Monsieur CLOUET fut toujours d'une santé chancelante. Dans sa jeunesse, il avait été obligé de passer un certain temps aux environs de Pau et chaque hiver, depuis plusieurs années, il restait confiné dans son cabinet de travail, entouré de ses livres vénérés. L'année dernière, il pensa qu'un séjour au pied des Pyrénées adoucirait sa santé et lui permettrait de sortir un peu durant l'hiver. Il se rendit à Amélie-les-Bains. Mais les douceurs du climat méridional ne réussirent pas à le guérir. Il s'éteignit le 12 mars 1929, à l'âge de 73 ans. Nous perdions en lui un bon collègue et un excellent ami.

A. R.

Digitized by Google

Monsieur Lucien DESMANT

Monsieur Lucien Desmant avait pris dans notre Société la place de son regretté père. Messieurs Desmant, père et fils, ont créé à Subles une industrie céramique qui a fait leur réputation.

Leurs vases en terre de Noron, aux vifs reflets métalliques, décorés soit de fleurs ou de feuillages, soit de scènes empruntées à la Tapisserie dite « de la Reine Mathilde » et fidèlement reproduites, remarquables aussi par l'originalité et la variété de leurs formes toujours très artistiques, sont très recherchées des touristes et atteignent des prix d'autant plus élevés que la mort prématurée de Monsieur Lucien Desmant a mis fin à leur fabrication.

Monsieur SEBIRE

Monsieur Sebire, Commis des postes, était connu et aimé de tout le public de Bayeux pour son affabilité et son obligeance. Quelles que furent ses occupations au guichet, il savait toujours trouver une minute pour répondre aux renseignements qu'on lui demandait et ne se lassait jamais d'être bon et aimable, même avec les importuns.

Il venait à peine d'être mis à la retraite, quand la mort subite l'a surpris en pleine santé, alors qu'il se promettait de satisfaire enfin ses goûts pour la littérature et d'y consacrer, au milieu de nous, ses loisirs.

Monsieur FERMAL

Monsieur Fermal avoué honoraire, membre de notre Société depuis 1891, date de sa transformation, est décédé le 2 mars 1930 en son domicile à Bayeux, 34, rue des Cuisiniers.

Né à Pléhérel (Côtes-du-Nord) le 24 juin 1857, M. Fermal qui devait tenir, pendant quarante années, une place des plus importantes dans le monde judiciaire de notre ville, vint s'y établir comme avoué, en 1882, et se fit vite remarquer par ses rares aptitudes au travail et un sens profond du droit auxquels se joignaient une loyauté à toute épreuve, une probité hors ligne et un soin constant des intérêts qui lui étaient confiés.

Collaborateur dans des affaires compliquées et délicates du chef incontesté du barreau bayeusain de l'époque, Me Amédée Pain, Me Fermal eut vite fait de compléter ses connaissances juridiques et d'acquérir une nombreuse et fidèle clientèle.

M. Fermal fut pendant longtemps membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Bayeux. Après sa cessation de fonctions, il fut nommé avoué honoraire par décret du 19 février 1924. G.D.

Digitized by Google

Monsieur Auguste MARIE

M. Auguste Marie, Juge de Paix à Merville (Nord) est décédé en cette ville le 10 mai 1927, à l'âge de 46 ans.

Originaire du Tronquay, notre compatriote avait été de 1896 à 1919 clerc et principal clerc en l'étude de Me Fermal avoué. Pendant la guerre 1914-1918, il remplit à Bayeux les fonctions de Commissaire priseur suppléant et de greffier de paix suppléant.

M. Auguste Marie était officier d'Académie et collaborateur du Journal des Juges de Paix. Il avait été pendant de longues années, membre de l'Orphéon Bayeusain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Membres de la Société

au 10 Juin 1930

BUREAU

1891 *Président* : M. Charles GARNIER, *avocat.*
Vice-président : l'abbé Th. DUBOSQ, *supérieur du Grand-Séminaire.*
1911 *Secrétaire* : Hervé BUHOT, *professeur honoraire*
Vice-secrétaire : Arthur ROULLAND, *professeur honoraire.*
Archiviste-trésorier : Louis REMY, *propriétaire.*

MEMBRES TITULAIRES

1924 Mlle J. ABRAHAM, *conservatrice de la Bibliothèque* ;
1911 M. ALLIOLI, Château de Cambes, St-Loup-Hors ;
1907 M. le Marquis DE BALLEROY, *Conseiller général* ;
1912 M. J. BANCE, *agent d'assurances* ;
1922 Mme la Comtesse BECCI ;
1898 M. le Chanoine BELLIARD ;
1900 M. l'abbé BOURRIENNE, *curé* d'Ellon.
1919 Mme la Marquise DE BRICQUEVILLE ;
1929 M. BUZENET, à Nonant ;
1919 Mme la Comtesse CHEVALIER DU COUDRAY ;
1920 M. COLAS, *Imprimeur* ;
1920 M. COSTEL, *Architecte* ;
1927 M. le Dr DANSAC, à Asnelles ;
1924 M. DELALANDE, *Pharmacien* ;
1929 M. DELAROCQUE, *négociant* ;
1908 M. DELMAS, *adjoint au Maire*, rue des Urselines ;
1921 M. l'abbé J. DESMARES, *curé* de St-Vigor ;

Digitized by Google

1922 M. A. DESMAZURES, *propriétaire* ;
1920 M. le Dr DIETZ, *chevalier de la légion d'honneur* ;
1904 M. DILLAYE, *avoué.*
1901 M. DODEMAN, *Avocat, maire* de Bayeux ;
1922 M. le Chanoine DUBOSQ, *Supérieur du Grand-Séminaire* ;
1920 M. F. DUPONT, *Propriétaire,* rue St-Floxel ;
1923 M. Ch. FILLIATRE, *professeur de philosophie* ;
1921 M. Robert FONTENELLE, *O. I., chevalier de l'ordre de Léopold II* ;
1923 Mme Robert FONTENELLE ;
1899 M. le comte S. FOY ;
1929 M. René FELIX, rue du Bassin, Cherbourg ;
1927 M. Stéphane FORTIN, *notaire,* Oiry (Marne) ;
1912 M. GARNIER, *pharmacien* ;
1923 M. GAUTIER, *notaire* ;
1929 M. GUEUDON, *propriétaire* ;
1929 M. P. DUTERQUE, *notaire* ;
1929 M. le duc D'HARCOURT ;
1920 M. le baron ISSAVERDENS ;
1909 M. le Dr JEUNHOMME, *médecin principal de l'armée, en retraite,* 23, rue Marrier, Fontainebleau ;
1924 M. LANGEVIN ;
1929 M. HAMEL, *Architecte* ;
1928 M. Henri JAMES, *Agriculteur* ;
1923 M. JEHANNE, *Libraire* ;
1914 M. LAUVRIERE ;
1912 M. LEFEBURE, *Fabricant de dentelles* ;
1908 M. Gustave LEFRANÇOIS, *propriétaire* ;
1905 M. LE GRAS, *Commissaire-priseur* ;
1908 M. LE GRAS, *professeur au Lycée de Nantes* ;
1923 M. LELEU, *agent d'assurances* ;
1901 M. le Chanoine LE MALE, *archiviste du Diocèse* ;
1921 M. le Chanoine LEMARCHAND, rue Larcher ;
1906 M. LE PELLERIN, *Dr en droit,* rue des Chanoines ;
1922 M. le Dr LETIENNE, *méd. chef en retraite des Ch. de fer du Nord, chevalier de la légion d'honneur* ;
1900 M. LE TUAL DE LA HEUDRIE, *artiste sculpteur* ;
1891 M. MABIRE, *avocat* ;
1920 M. MALLARD, *négociant* ;
1891 M. le vicomte DU MANOIR ;
1908 M. Emile MARIE, *maistre ferronnier O. I.* ;
1930 M. A. MARTIN, *Entrepreneur* ;
1927 M. MÉTAIS, *antiquaire* ;
1908 M. Adolphe MICHEL, *Imprimeur* ;
1911 M. Edm. MICHEL, *ch. adj. de l'Inspection du Crédit foncier, chevalier de la légion d'honneur,* 106, Avenue Victor-Hugo, Paris XVIe ;
1898 M. J.-P. MORLENT ;
1903 M. NOCHÉ, *propriétaire* ;

Digitized by Google

1926 M. MAHÉ, 5, rue d'Alsace, Maisons-Laffitte ;
1927 M. le Dr MONVOISIN, Vron (Somme) ;
1927 M. MENUT, *Directeur des Nouvelles Galeries* ;
1930 M. NOE, *notaire* ;
1908 M. PELCERF, *pharmacien* ;
1903 M. PETELLE, *notaire honoraire* ;
1925 M. SHERMANN LOOMIS, 37, West 16 th Street, NewYork City, America ;
1914 M. TARDIEU, *Juge au tribunal civil* ;
1908 M. TUEBŒUF, *Imprimeur* ;
1903 M. le baron D'USSEL ;
1907 M. VIDGRAIN, *professeur de philosophie*, à Vire ;
1923 Mme VIMARD ;
1928 M. l'abbé QUESNOT, *curé de St-Patrice* ;
1927 Mme VOISEUX, *Institutrice* à Magny.

MEMBRES HONORAIRES

Mgr SUHARD, *évêque* de Bayeux ;
M. NOEL, *Sous-Préfet*.

Membres admis à la dernière séance du 5 Juin

1930 M. BOISSAIS, *Avocat* ;
1930 M. CHAPLAIN, *conseiller à la cour, honoraire* ;
1930 M. l'abbé HUET, *curé* de la Cathédrale.

Digitized by Google

Digitized by Google

Table des Matières

I. NOTES HISTORIQUES SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE MUSÉE

		Pages
CHAPITRE I.	— Les Origines	7
CHAPITRE II.	— Fondation de la Bibliothèque, Débuts du Musée.	17
CHAPITRE III.	— La Galerie Mathilde	23
CHAPITRE IV.	— Acquisitions et Dons	31
CHAPITRE V.	— Le Catalogue	39
CHAPITRE VI.	— Nouveaux Accroissements, Le Musée de l'Hôtel-de-Ville	45
CHAPITRE VII.	— Installation et Développement du Musée, la Salle Gérard	53
CHAPITRE VIII.	— Transfert de la Bibliothèque et de la Tapisserie dans l'Ancien Evêché	61
II. NÉCROLOGIES		69
III. LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ		75

Bayeux. — Imprimerie René-P. Colas, 19, rue Royale

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 7941

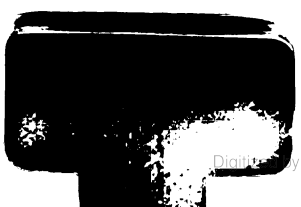

Digitized by Google

Digitized by Google